MONOGRAPHIE DU BOURG ET DE LA TERRE DE MAICHE

Jean François Nicolas Richard





MONOGRAPHIE

DU BOURG ET DE LA TERRE DE MAICHE.



Ex libris H. Brun de Nantey.

MONOGRAPHIE

DU BOURG ET DE LA TERRE

DE MAICHE,

SUIVIE DE

NOTICES HISTORIQUES

SUR LES ANCIENNES SEIGNEURIES DE LA FRANCHE-MONTAGNE :

TRÉVILLERS, FRANQUEMONT,
SAINT-JULIEN, RÉAUMONT, VENNES, CHATELNEUF-EN-VENNES
ET CHATILLON-SOUS-MAICHE,

PAR M. L'ABBÉ RICHARD,

CURÉ DE DAMBELIN,

CORRESPONDANT DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR LES TRAVAUX HISTORIQUES
ET MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE BESANÇON.



BESANÇON,
IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE J. JACQUIN,
Grande-Rue, 14, à la Vieille-Intendance.

1862.

MONOGRAPHIE

DU BOURG DE MAICHE.

Maîche, bourg, chef-lieu du canton de ce nom, ainsi dénommé de *mach*, vallon, selon Bullet ; de *marche*, d'après Perreciot (1), parce qu'il était la limite du comté de Warasgaw du côté de la principauté de Bâle et de l'Alsace. Maîche est situé sur un plateau de la haute montagne, entre la deuxième et la troisième chaîne des monts Jura, à 781 mètres au-dessus du niveau de l'océan, à 4 degrés 28' de longitude orientale du méridien de Paris, au 47° 15' de latitude septentrionale ; à 4 myriamètres de Montbéliard, et à 7 de Besançon.

Les rois bourguignons abandonnèrent aux monastères et aux seigneurs les hautes chaînes du Jura. On voit, en 1028, Rodolphe III, dernier souverain de la monarchie transjurane, donner aux abbayes de Cluny et de Saint-Oyand les noirs monts où depuis fut bâti le prieuré de Mouthe, et, en cette même année, concéder *Mache* avec d'autres biens dans le comté des Varasques, à Lambert de Semur. Telle est la plus ancienne mention de Maîche. Ermenburge, fille de ce seigneur, apporta ces biens en dot à Humbert II, sire de Salins (2). Jean de Chalon l'Antique, ayant acquis la seigneurie de cette ville avec toutes ses dépendances dans le Warasgaw, devint par là seigneur de Maîche. En novembre 1245, il cède *à son bien-aimé*

(1) *Marche*, du latin *marca*, ou de l'allemand *march*, qui signifie borne ou frontière. Voyez les dissertations de Perreciot sur les comtés de Warasgaw et de l'Elsgaw, à la bibliothèque publique de Besançon.

(2) Voyez GUILLAUME, *Histoire des sires de Salins*, aux preuves, I, p. 12.

neveu et fidèle ami Amédée III de Montfaucon et à ses héritiers, pour en jouir à perpétuité, et cela en *accroissement du fief* qu'il tenait de lui à Vuillafans, *toutes ses geites* dans le Warasgaw, à *Maches* entre autres (1). La seigneurie de Maîche passa donc à la maison de Montfaucon, mais en accroissement d'autres fiefs. Ce bourg est encore mentionné sous le nom de *Maches* dans la donation qu'Humbert, archevêque de Besançon, fit de l'église de ce lieu en 1168 au prieuré de Lanthenans, et ensuite dans la bulle confirmative de cette donation du pape Alexandre III en 1177. Maîche est désigné en latin sous le nom *de Machiis* dans les registres paroissiaux du XVIe siècle. Le château fort construit à l'extrémité nord-est d'une colline voisine a occasionné très probablement l'établissement de ce village dans un petit bassin où sont de belles fontaines et qui est entouré de forêts de sapins de tous côtés, si ce n'est au couchant. Ce qui appuie cette opinion sur l'origine de Maîche, c'est qu'il n'est dénommé que sous les seuls noms de *chaitel, chatel, chastel de Maîche* dans des chartes des XIVe et XVe siècles (2). Les ruines de la forteresse, actuellement couvertes d'arbres et de broussailles, existent à quelques cents mètres de Maîche, au-dessus du cône élevé qui termine la colline dont nous avons parlé. Ce monticule, d'une contenance de 35 ares, est séparé du restant de la colline au sud par une tranchée pratiquée de main d'homme. La sommité présente une esplanade de forme elliptique, longue de 63 mètres et large de 30. Une dépression circulaire du terrain auprès du donjon, au midi,

(1) *Geistas nostras;* voyez l'abbé GUILLAUME, *Histoire des sires de Salins*, I, p. 12. Les geites étaient une indemnité due aux princes et aux seigneurs pour leurs voyages et séjours dans certains lieux de leurs terres.

(2) Le 5 avril 1312, Jean II, comte de la Roche, reprend de fief de Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, son châtel de la Roche, la Franche-Montagne, ensemble les villes, bois, fiefs et autres appartenances, lesquelles sont *Trévillers*, *Thiébouhans*, *Grand-Essert*, CHAITEL, *Charmauvillers*. (*Eph.* de DUVERNOY, p. 115.) En 1331, Guillaume II, sire de Montjoie, donne un fief à un nommé Meillan, de CHATEL (*Essai sur la baronie de Montjoie*, p. 32). Un siècle après, en 1432, la dame de Cusance disait « qu'en la Franche-Montagne n'a point de place plus forte que le *chastel* de Maîche, où tous les habitants doivent se retraire, à savoir ceux des villes de *Grand-Essert*, *Facevillers*, *Tremeu*, *Cernier-d'Ambray*, *Massevaux*, *Orgens*, *Cernay*, *Fremondans*, *Varin*. » (ED. CLERC, *Essai*, t. II, p. 402 et 404.)

indique la place de la tour principale avec laquelle il communiquait. On voit encore les vestiges de deux tourelles en face l'une de l'autre, vers le milieu et sur chacun des côtés de la forteresse, terminée au nord-est par une quatrième tour; des murs crénelés reliaient ces tours entre elles et ceignaient la forteresse. Sous cette enceinte et dans toute sa longueur était pratiqué un souterrain dont la porte voûtée existe encore au levant, avec la façade en pierres de taille au midi, dans laquelle on voit des meurtrières de forme ronde. De ce côté, le manoir seigneurial, bâtiment de forme carrée, terminait la forteresse ; quelques pans de murailles à la teinte rougeâtre annoncent que l'édifice a passé par le feu. La montagne arrondie qui portait le vieux château de Maîche présente, avec ses flancs abruptes, un aspect imposant, surtout au couchant et au nord-est, et quand elle était couronnée de ses fortifications, l'approche en était redoutable. Du haut de ces tourelles qui s'élançaient en quelque sorte jusqu'au ciel, la vue embrassait un vaste horizon et plongeait jusque dans le château de Châtillon dit *sous Maîche*, parce qu'il est situé dans un plateau inférieur, à trois lieues de distance. Cette position supérieure lui donna, dès le XVe siècle, le nom de *Châtillon sur Maîche*. A quelle époque a-t-il été bâti ? C'est ce qu'on ne peut préciser. Mais puisque Maîche existait au commencement du XIe siècle, on peut croire que la forteresse qui lui a donné naissance a été construite au Xe. Situé au-dessus des montagnes qui dominent le confluent du Doubs et du Dessoubre, il était admirablement placé et pour servir de boulevard à la Franche-Montagne, et pour commander les deux passages qui y conduisent depuis les vallées du Doubs et du Dessoubre (1).

(1) Toutes les terres qui entourent le château en étaient dépendantes et la propriété du seigneur. C'est de là que les habitants de la forteresse tiraient leurs provisions. Ils allaient puiser l'eau dont ils avaient besoin *à la fontaine aux Dames*, située au milieu de la ferme dite *Derrière-le-Château*, éloignée de 270 mètres. Après la guerre des Suédois, les habitants de Maîche firent paître leur bétail, coupèrent des fagots dans les pourtours de la forteresse, couverts de broussailles, et même la communauté voulut les réclamer comme sa propriété, mais elle se désista du procès qu'elle avait intenté à ce sujet au comte de Saint-Amour, alors seigneur de Maîche.

Le vieux château de Maîche a sa légende merveilleuse : Dans un des caveaux existe un coffre-fort rempli d'or et d'argent. Ce trésor est le fruit

Tout le monde sait que le nom de Franche-Montagne s'appliquait aux premières chaînes du Jura, exemptes de la servitude et de la main-morte. Mais dans le comté de Bourgogne, on appela ainsi plus spécialement le plateau compris entre les vallées du Doubs et du Dessoubre, depuis le voisinage de Morteau jusqu'aux confins du Sundgaw et de l'ancien évêché de Bâle. Cette contrée, dans une longueur de 30 kilomètres sur 15 de largeur, renfermait, avec la terre de Maîche, les seigneuries de Trévillers, Franquemont, Saint-Julien, Réaumont, Châtelneuf-en-Vennes, Vennes et Châtillon-sous-Maîche (1). Nous voyons par la reprise de fief faite par Jean II, comte de la Roche, à Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, au commencement du XIVe siècle, que la Franche-Montagne était alors réduite aux communes actuelles du canton de Maîche, avec quelques-unes de ceux de Saint-Hippolyte et du Russey. Ce n'est que de la Franche-Montagne considérée dans ce dernier état que nous parlons dans cette monographie. La population de cette contrée sut conserver sa franchise et l'exemption de toutes charges publiques jusqu'après le milieu du XVIIe siècle, à l'exception toutefois du service militaire dans le seul cas de l'invasion par l'ennemi du territoire de la province.

Saint-Hippolyte était la capitale de la Franche-Montagne et en même temps de trois seigneuries parfaitement distinctes : du comté de la Roche d'abord, et ensuite de celles de la ville de Saint-Hippolyte et de Maîche. Ce fait, aperçu par M. Ed. Clerc (2), n'a pas été, nous semble-t-il, présenté d'une manière assez expressive par aucun de nos autres historiens. Il résulte

des épargnes d'un vieux chevalier trop cupide, dont l'âme gémit en purgatoire depuis quatre à cinq siècles. Une fois tous les cent ans, ce chevalier, revêtu d'un manteau blanc, une clef de feu entre les dents, revient à la minuit de Noël. Il appelle quelqu'un de ses vassaux ou de ses sujets pour puiser dans ce trésor afin de faire des aumônes pour hâter sa délivrance; le restant doit appartenir à celui qui lui rendra ce service. Mais pour cela il faut avoir jeûné, être en état de grâce, se trouver à l'entrée du souterrain quand sonne la messe de minuit, crier trois fois : *Chevalier du trésor!!!* et lorsqu'il paraît, lui arracher la clef de feu qu'il tient entre ses dents.

(1) Voyez les Notices historiques sur ces seigneuries, à la suite de la Monographie de Maîche.

(2) *Essai*, t. II, p. 435, à la note.

pourtant clairement et indubitablement des reprises de fief. Le comté de la Roche comprenait la petite communauté du même nom, composée de fermes éparses sur les flancs de la montagne où est située la caverne dite *Château de la Roche*, et d'une partie des villages de Soulce et de Chamesol ; ce comté a toujours été repris directement de fief des comtes de Montbéliard, par ceux de la Roche (1). La seigneurie de Saint-Hippolyte, peu étendue, ne comprenait que la ville et le territoire de ce nom, le Vieux-Moulin, avec l'autre partie de Soulce y compris la Saline, de Chamesol et des villages de Montandon et de Mouillevillers ; elle était comme accroissement de fief une mouvance du château de Vercel et un arrière-fief de Montbéliard. Il en était de même de Maîche, qui fut détaché du fief de Vuillafans pour être réuni à celui de Montbéliard d'abord, et ensuite à Vercel. Mais à quelle époque Châtillon-sous-Maîche, Saint-Hippolyte et Maîche furent-ils attachés comme mouvances au château de Vercel ? Quant aux seigneuries de Saint-Hippolyte et de Châtillon-sous-Maîche, il est certain qu'Amédée III, sire de Montfaucon et seigneur de Vercel, en avait la suzeraineté, à ce dernier titre, dans les premières années du XIIIe siècle ; d'où nous concluons, s'il ne les acheta pas, que ces mouvances furent attachées à Vercel lors du partage de la succession de son père Richard III (vers 1228), à qui aucun titre ne les attribue. En 1245, Odon, seigneur de Châtillon-sous-Maîche, fut, après une enquête, contraint de reconnaître que son fief mouvait de Vercel (2). Pour la seigneurie de Maîche, elle était reprise directement de Montbéliard en 1312, et, comme il n'est plus question de cette mouvance parmi les possessions d'Henri Ier, sire de Montfaucon, comte de Montbéliard, après la mort de son beau-père Renaud de Bourgogne, en 1321, nous pensons, avec toute vraisemblance, que dans le partage des biens de ce seigneur, Maîche fut rattaché à Vercel *comme accroissement de fief*. Henri, comte de Montbéliard, conserva la suzeraineté sur Vercel et les autres seigneuries qui formèrent l'apanage de Jeanne de Montfaucon, sa nièce, qui les porta

(1) *Généalogie des sires de Montfaucon*, par GINGINS DE LA SARRAZ ; et DUVERNOY, *Ephém.*, p. 115.
(2) *Documents inédits*, t. III, p. 529.

en dot à Louis, comte de Neuchatel en Suisse, qu'elle épousa en 1325.

Les comtes de la Roche étaient une branche cadette de ceux de Montbéliard et les possesseurs de la Franche-Montagne. Le premier de ces faits ressort des possessions éparses qu'ils avaient en divers lieux du comté de Montbéliard; ils les tenaient sous la suzeraineté des seigneurs de cette ville, et on ne peut pas prouver qu'elles leur étaient arrivées autrement que par partage. En second lieu, la Franche-Montagne entière leur appartenait, comme on le voit par les fondations pieuses qu'ils firent à l'aide des revenus de cette contrée. Les bienfaits des comtes de la Roche aux monastères et aux églises sont nombreux et connus pour la plupart, mais il y en a qui sont restés dans l'oubli. Telle est leur coopération à la fondation de la collégiale de Saint-Ursanne en 1139. Ils donnent à cet effet 202 quartes de blé tant à Mandeure qu'à Pierrefontaine-Blamont, avec 88 livres d'argent qu'ils percevaient en ces lieux ainsi qu'à Saint-Ursanne, leurs dîmes à Cheveney, Courtedoux et autres lieux de l'Ajoie, qui à cette époque faisait partie du comté de Montbéliard. Avant l'année 1177, ils fondent un prieuré à Miserey (1) dans la haute Alsace, sous la dépendance de celui de Lanthenans, et le dotent de 900 mesures de grains à prélever sur divers villages des seigneuries de Maîche et de Trévillers. Au XVIII[e] siècle, ces dîmes ne s'amodiaient plus que 500 livres. Gardiens du prieuré de Vaucluse, où ils eurent leur sépulture jusqu'au XIV[e] siècle, ces seigneurs l'avaient doté des terrages de la Lizerne, qui étaient à la sixième gerbe, et Jean I[er], en fondant son anniversaire dans ce monastère, lui abandonna sa dîme sur *les prés nouveaux* dits d'*Orgeans*, quoique situés sur la Lizerne, et d'autres revenus à Montandon et à Soulce. Richard, le dernier des comtes de la Roche, fonde, en juillet 1317, l'anniversaire de Jean II, son père, dans la collégiale de Saint-Hippolyte, et assigne à cet effet au chapitre 12 bichots par moitié blé et avoine, mesure de Belvoir (poids de 30 livres), à lever sur les dîmes des Bréseux, Mancenans, la Lizerne et Orgeans, qu'à raison de cette charge il exempte du ter-

(1) *Miserachum, Miserach.*

rage (1). Sa mère, Marguerite de Neuchatel, donne à son tour, en 1337, pour son propre anniversaire dans la même église, un demi-bichot de blé à prendre sur les dîmes de Tremeux et de Courtefontaine, et 2 livres 9 sols 2 deniers. Ces deux donations contiennent la clause expresse que si les dîmes de ces villages sont insuffisantes pour parfaire la quantité de blé donnée au chapitre de Saint-Hippolyte, ce qui manquera sera tiré des dîmes des villages les plus voisins, et au besoin des greniers du seigneur de Maîche. La maison de la Roche posséda seule jusqu'à son extinction la Franche-Montagne. Le comté était toujours l'apanage de l'aîné, tandis que les seigneuries de Maîche et de Châtillon-sous-Maîche étaient possédées par les cadets.

Les comtes de la Roche, qui ne pouvaient habiter dans la caverne dite *le Château de la Roche,* avaient leur hôtel dans la ville de Saint-Hippolyte ; c'est sur ses ruines que fut bâti le couvent des Ursulines dans les premières années du XVIIIe siècle. Dès la fin du XIIIe siècle, Jean II de la Roche inféoda quelques-unes de ses terres en moyenne et basse justice à quelques nobles qui prirent le nom commun de *Montagnons* à cause que leurs fiefs étaient situés dans les montagnes. C'est à tort qu'on a regardé jusqu'ici le nom de *Montagnon* comme désignant une famille particulière. Ces fiefs étaient situés à Trévillers, Cha-

(1) L'office rétribué par Richard de la Roche était dit *retour de fosse* et devait être célébré chaque semaine de l'avent et du carême. Guillaume Ier de Montjoie fut un des témoins de cette fondation, dans laquelle Richard l'appelle à deux reprises *son oncle*, ce qui démontre la parenté des deux familles, comme nous l'avons dit ailleurs. Voici la généalogie des comtes de la Roche en Montagne :

Simon et Gui de la Roche, fondateurs du Lieu-Croissant, en 1133, sont nommés dans les chartes de cette maison. *Simon II* et *Odon* son frère, fils de Simon Ier; Odon était à la suite de l'empereur Barberousse en 1179, et avait épousé, en 1147, Ermengarde, fille de Thierri II, comte de Montbéliard. Jean Ier, mentionné dans une charte du prieuré de Vaucluse de 1216, y fonda son anniversaire; Odon II, son fils, marié à N. de Montmartin, donna, en 1225, la terre de Saint-Lieffroi près Clerval au Saint-Esprit de Besançon, pour y bâtir un hôpital. Les enfants d'Odon II furent *Wuillerme* et Hugues, mari d'Adeline de Belvoir. Hugues mourut en octobre 1280, et fut inhumé à Vaucluse. *Jean II*, fils d'Hugues, fondateur de Saint-Hippolyte, épousa Marguerite de Neuchatel-Bourgogne et mourut en 1317. *Richard*, *Odon III* et *Androin*, devenu cardinal, furent ses trois fils. Cette maison s'éteignit dans la personne de Richard en 1829.

mesol et Montandon(1). Le comte de la Roche exigea que ses vassaux eussent des maisons à Saint-Hippolyte et y résidassent habituellement. Les hôtels et tours des Laviron et des Perceval étaient voisins de celui du comte ; Jean de Frotey avait le sien sur le Doubs. Ces personnages étaient en quelque sorte sous la main du suzerain, pouvaient à toute heure recevoir ses ordres, et lui formaient, avec ses officiers civils et militaires, une petite cour. Cette société d'élite, l'accroissement de la bourgeoisie par suite des franchises octroyées à la ville, les foires (2) et les marchés considérables qui s'y tenaient, le débit du sel, les marchandises de toutes sortes qu'on y trouvait dans les fabriques et dans les boutiques à l'exclusion de tous les autres lieux de la montagne, l'ostension du saint Suaire, les fêtes et les représentations religieuses qui s'y donnaient en certains temps de l'année, y amenaient un grand concours de peuple, rendaient cette petite ville très vivante et en faisaient un séjour aussi agréable qu'avantageux. Tel fut l'état de Saint-Hippolyte tant que les comtes de la Roche l'habitèrent. Mais après l'extinction de leur maison, elle déchut de sa splendeur et de sa prospérité, parce que leurs successeurs, n'y résidant plus, ne la visitèrent que rarement. De cette époque date aussi l'acensement des forêts de la Joux-Perreton, du Sappoi et de côtes où les seigneurs de la Roche avaient réservé leur affouage.

Richard, le dernier comte de la Roche, ne laissa que deux

(1) Voyez la *Notice sur la seigneurie de Trévillers*. Le fief de Chamesol fut donné à Jean Thomassin, de Vesoul, et était dit *de Jean de Frotey;* il dépendait du comté de la Roche; celui de Montandon et de Vacheresse, possédé par Guy de Perceval, seigneur de Dampjoux, et appelé de *Perceval*, était attaché à Châtillon-sous-Maîche. Ces deux fiefs étaient considérables; leurs possesseurs portaient, comme ceux de Trévillers, le nom de *Montagnons*. Les du Tartre les possédèrent au XVI[e] siècle, et Jean-François de Guyot-Malseigne les acheta en 1600 et 1605. Dans le partage des biens de cette dernière famille, ils échurent à la branche de Malseigne, d'où ils passèrent à celle de Montjoie en 1755.

(2) Les habitants de Montandon gardaient la foire de saint Hilaire; ceux de Trévillers celle du 2 mai; de Ferrière, la foire de sainte Madeleine; de Dampriehard, celle dite Grasse; celle de la saint Luc n'était qu'un gros marché. Les jours de foire, les péages étaient au double des autres jours. On payait pour un cheval, bœuf, vache, bouc, 2 *doubles;* pour six cochons, 1 *double;* pour un chariot, 8 *doubles;* pour un droit de pesage, 4 *doubles*. Le double valait 2 deniers.

filles, Jeanne, qui porta en dot le comté à Aimé de Villersexel, et Marguerite, dame de Maîche, qui épousa Jean de Senecey, seigneur de Traves, vers 1330, ou du moins peu de temps après (1). Cette dame était morte avant 1357, puisqu'à cette époque Jean de Senecey, comme tuteur de ses trois enfants, accorda des franchises à quelques habitants de Maîche. Henri de Senecey, son fils, partagea avec son cousin Henri de Villersexel, et Jacques Ier de Longwy (2), époux de Marguerite, fille d'Odon III de Châtillon, leur cousin par alliance, la terre de Maîche en octobre 1372 (3) ; Jacques de Longwy en eut la moitié pour sa part, et l'autre moitié échut à ses deux cousins : telle est la première division de la seigneurie de Maîche. Etienne, comte de Montbéliard, avait donné à Henri de Senecey ses possessions dans les villages de Dambelin, Mamboubans et Villars-sous-Ecot ; mais après sa mort, Jeanne, sa sœur et son héritière, épouse d'Hugues, sire de Granson, renonça, en 1381, à ces fiefs en faveur du comte de Montbéliard, qui restitua en conséquence et par compensation les biens de la Franche-Montagne dont il s'était emparé. Les portions dans la terre de Maîche qui appartenaient à Jean de Senecey et à Jacques de Longwy revinrent successivement, nous ignorons de quelle manière, à la maison de la Roche : Henri de Villersexel en fit un premier partage, le 13 juillet 1386, avec ses beaux-frères, Jean de Ville et Gérard de Cusance (4).

(1) Jeanne et Marguerite de la Roche n'étaient point, comme l'a écrit Dunod (*Nobil.*, p. 53), les filles de Jean, mais celles de Richard de la Roche. Il a commis une autre erreur en avançant que Marguerite épousa Humbert de Faucogney, seigneur de Clairvaux-lez-Vaux-d'Ain. Voyez la *Généalogie de Montfaucon*, par Gingins la Sarraz.

(2) Il était de la maison de Vienne.

(3) Manuscrits du P. Dunans, XVIII.

(4) Il y eut plusieurs familles du nom *de Ville* en Franche-Comté, Dunod parle d'une maison *de Ville* alliée à celle de la Roche-sur-l'Ognon (*Nobil.*, p. 298). Chevalier, à son tour, tome II, p. 527, mentionne entre autres familles du nom *de Ville*, celle de Poligny qu'il suppose venir de *Ville* ou *Vellefaux* proche Vesoul, et une autre de même dénomination qui portait *de sable à la croix simple d'argent*. La différence des armoiries des *de Ville*, seigneurs de Maîche en partie, avec celles de leurs homonymes mentionnés dans Dunod et dans Chevalier, ne permet pas de penser qu'ils fussent parents. Les *de Ville* de Maîche portaient de gueules écartelé d'une croix et de trois tours aux 1er et 3e, et de trois tours et une croix aux 2e et 4e. Il faut avouer pourtant qu'il y a quelque analogie entre ces armoiries et

Les villages et hameaux de Charquemont, Frambouhans, le *Frioley*, Blanchefontaine et dix familles à Maîche formèrent le lot du comte de la Roche. Celui de Jean de Ville comprit les Bréseux, les Ecorces, le Prélot, sept familles à Maîche, autant à Longevelle et trois à Bretonvillers. Enfin, Gérard de Cusance eut les villages de Mancenans, Battenans, Orgeans, à l'exception du moulin de Valory, qui dépendait de la seigneurie de Saint-Hippolyte, et dix ménages à Maîche. Chacun des co-partageants eut sur les villages à lui échus les droits et émoluments seigneuriaux ; la haute justice resta indivise à Maîche sur les terrains communaux. Mais les possesseurs des deux derniers lots durent reprendre de fief leurs portions du comte de la Roche, qui reprenait lui-même la terre entière de Maîche du seigneur de Vercel. Le château de Maîche fut partagé aussi par tiers. Le donjon appartint à Jean de Ville, avec six toises de terrain au devant, et les deux autres co-partageants obtinrent le reste de la forteresse, mais les dépendances et passages restèrent en commun entre les trois. Lorsque ce partage eut lieu, la portion de Jacques de Longwy n'était pas encore revenue à la maison de Villersexel. Mais ce retour était accompli en 1391, car le 27 mai de cette année, Henri, comte de la Roche, partagea cette portion avec ses beaux-frères. Il emporta les villages et hameaux de Montandon, du Saulcy, Vacheresse, Mouillevillers en partie, neuf familles à Chamesol, trois à Soulce, deux à Tremeux ; Jean de Ville eut Courtefontaine, Cernay, deux familles à Tremeux, quatre à Soulce, neuf à Chamesol,

celles de la seconde des maisons du même nom dont parle Chevalier. Quoi qu'il en soit, les de Ville de Maîche comptaient parmi la plus haute noblesse de la province, comme on le voit par leur alliance avec les maisons de Faucogney et de la Roche, par la qualité des seigneurs qui marchaient à leur suite. Ils résidaient à Saint-Remi, et avec la seigneurie de ce nom ils possédaient encore celles de Saint-Broing, Fontette, etc., etc. Jean *de Ville* épousa Marguerite dame de Villers-Salignon (Villers-Saunot?), sœur d'Henri comte de la Roche. *André* leur fils, seigneur de Damgellin et Maîche, est connu par un acte du 20 février 1464. Les deux fils de celui-ci, Jean II et André II, le sont également par des chartes de 1487. Jean II eut pour fils Jean III et André III, qui furent les derniers membres de leur famille possesseurs de Maîche. — Dunod se trompe en donnant pour épouse, p. 66 et 119 de son *Nobiliaire*, à Gérard de Cusance Simonne de Villersexel ; ce fut son fils Jean qui l'épousa, comme nous le verrons. Gérard s'était marié avec N., sœur d'Henri, comte de la Roche.

où les droits et terrages restèrent communs ; enfin, Gérard de Cusance obtint les hameaux et villages de Grand-Essart, Fessevillers, Cernier-d'Ambray, Urtière, Montaumont, avec trois familles à Tremeux, six à Chamesol, autant à Soulce. Les Salines, les Planches de Chamesol *ès prés Lavionnet*, Sappoi, la Rivière et le Magny près le Biez-d'Etoz, restèrent dans l'indivision. A la fin du XIV[e] siècle, la terre de Maîche comprenait, dans son ensemble, vingt-sept tant villages que hameaux (1).

Maîche, alors peu populeux puisqu'il ne renfermait que 27 ménages, devint néanmoins, à cause de sa forteresse, le chef-lieu de la terre de ce nom. C'est à Maîche que se faisaient les montres d'armes, que les vassaux et sujets s'assemblaient pour délibérer sur les affaires publiques et la défense du pays, qu'on amodiait les dîmes et qu'on versait les redevances seigneuriales. La bannière de la Franche-Montagne y était déposée, mais elle ne marchait qu'après la grande bannière du comté de la Roche, gardée à Saint-Hippolyte. Le concours à Maîche des habitants de la moitié de la Franche-Montagne pour les devoirs religieux, qui subsista jusqu'au commencement du XVI[e] siècle, les foires, déjà existantes en 1386, y amenèrent nécessairement une grande activité commerciale ; jamais la mainmorte et la servitude n'y existèrent, jamais non plus il n'y eut d'affranchissement. Les franchises accordées à quelques particuliers et même à des communes moyennant finance n'étaient qu'une exemption et plus souvent une diminution des redevances seigneuriales ; celles-ci étaient multipliées et pesaient lourdement sur l'agriculture. Les sujets qui ne résidaient pas ou n'avaient point de maison dans le ressort de la terre, payaient aux seigneurs 3 sols estevenants, chaque ménage une poule ; 8 gros par journal de terre cultivée si la culture était de peu d'étendue ; 4 mesures par moitié blé et avoine par chaque bête susceptible d'être attelée à la charrue, avec une amende du double de cette redevance si on ne l'acquittait pas

(1) Les noms patronymiques commençaient à peine à être usités. Cependant on trouve à Maîche, ceux des *Bannelier*, *Berçeot*, *Besançon*, *Besancenot*, *Boichot*, *Chaibert*, *Chalarue*, *Courvoisier*, *Huguenin*. *Jeannin*, *Perrin*, *Véréchot*, *Vuillamey*, *Vuillin* ; à Chamesol, ceux des *Pillot*, *Henriot*, *Corbot* ; et à Tremeux, ceux des *Poupeney*.

dans la huitaine après la Saint-Martin. Les terrages se levaient à la sixième gerbe, la dîme à la onzième (le curé de Maîche en avait le quart, quelquefois le tiers) ; on devait chaque année une taille, une corvée de la faux et du rateau aux foins et aux moissons ; la quarte de four, les droits de lods, de consentement du seigneur, de tabellionnage pour les ventes et les échanges, l'aide aux quatre cas selon les coutumes de Bourgogne, la comparution à l'érection du signe patibulaire et à l'exécution des criminels, *la commandise à Dieu* (c'est-à-dire les adieux à faire au seigneur si on quittait sa terre), circonstance où il fallait lui payer 12 deniers, sinon tous les biens de l'émigrant lui faisaient échute. Les droits perçus sur les ventes dans les foires portaient principalement sur les farines, le bétail, les fourches, les rateaux, le beurre, etc. On voit par là quels étaient les objets du commerce sur les foires de Maîche. Les habitants de ce bourg étaient obligés d'y faire la police.

Henri, comte de la Roche et seigneur de Maîche en partie, était mort avant le 20 avril 1408, car, sous cette date, Humbert, son fils, reprit de fief de Conrad, comte de Fribourg et de Neuchatel en Suisse, aux droits de Jeanne de Montfaucon à cause de son château de Vercel, ses seigneuries de Saint-Hippolyte et de Maîche. On voit figurer dans cet acte les villages de Fremondans, Mont-de-Vougney, les meix de Valdieu (Vaudey) et Grueresse alors inhabités, ceux des Pinoulets et de Courtain, dont il n'avait pas été question dans les partages précédents. S'il n'y est pas parlé des villages de Trévillers, Ferrière, Thiébouhans, Damprichard, Charmauvillers, c'est qu'ils formaient les fief et seigneurie de Trévillers, mouvant du comté de la Roche, et que les seigneurs de Maîche n'y avaient encore acquis aucune possession. Dans cet acte, Humbert nomme ses deux co-seigneurs de Maîche, qui étaient sa tante Marguerite, dame de Villers-Salignon, veuve de Jean de Ville, et son beau-frère, Jean de Cusance, qu'il appelle son frère, vu qu'il avait épousé Simonne, sa sœur et fille d'Henri de Villersexel Marguerite et Jean de Cusance y reprennent d'Humbert chacun leurs portions de Maîche, où il n'y avait plus alors que vingt-quatre familles. Il reçut aussi la reprise du fief de Simonnette de Florent, dame de Chalezeule, épouse de Jean Re-

naud de Leugney, pour les dîmes avec 2 sols qu'elle levait à Maîche (1).

La montagne n'échappa pas aux ravages des guerres entre les seigneurs aux XIVe et XVe siècles. Avant 1354, Jean de Ville, guerroyant avec Thiébaud V de Neuchatel, avait été fait prisonnier par les hommes de l'Isle-sur-le-Doubs appartenant à ce seigneur, il subit une captivité plus ou moins longue ; le sire de Montmartin et Jean de Salins furent chargés d'arranger ces deux ennemis et de les réconcilier Plusieurs seigneurs de la haute Alsace, le comte de Thierstein, Rodolphe de Ramestein, Ludovic Maier, Pétreman de Morimond, en guerre avec les comtes de la Roche, faisaient sur leurs terres de fréquentes irruptions à grandes courses de chevaux, et, après le pillage et des violences de toutes sortes, ils disparaissaient, ne laissant que l'incendie par toute la Franche-Montagne. Dans une de ces courses, Henri de Senecey tomba entre les mains du comte de Thierstein et ne put sortir de ses prisons, en 1372, que moyennant une rançon de 300 florins, cautionnée par Jean de Vienne, évêque de Bâle. Les habitants de la Montagne avaient beau garder les passages, les ennemis profitaient des gués ou de la baisse des eaux du Doubs pour pénétrer dans cette contrée, qui n'était défendue que par le seul château de Maîche. En 1426, pendant l'été, Thierstein y arrive par le passage d'Urtières, brûle ce village et quelques autres. De son côté, Humbert, comte de la Roche, assisté de son ami, François de Varambon, usait de cruelles représailles dans le comté de Ferrette et dans l'Ajoie. Soupçonnant sa tante, veuve de Gérard de Cusance, de favoriser le comte de Thierstein, qui était son cousin, il n'y eut sortes d'exactions qu'il ne commît dans la partie de la seigneurie de Maîche qui lui appartenait. Avant

(1) La famille noble de Leugney avait reçu des dîmes à Maîche de quelques-uns des seigneurs de cette terre, probablement des Cusance. François, le dernier des Leugney, et son épouse Clauda de Saint-Maurice, fondèrent, en 1586-1607, à Landresse, où ils avaient un fief en moyenne et basse justice, une chapelle à l'honneur de saint Edmond. Ce fief passa successivement aux familles d'Orsans, du Chatelet, Mouret de Chatillon et Bourgeois de Raincourt, de qui le prince de Montbéliard le retira en 1755, à cause de sa seigneurie de Passavant, et le céda en 1765 à M. Clerc, maître des eaux et forêts à Baume, auteur de M. Clerc de Landresse, maire actuel de Besançon.

les guerres, disait la dame de Cusance, à peine en tirais-je 300 francs de revenus, mais, depuis, *je n'en puis plus faire une obole !* Les populations avaient cherché protection dans un acte de combourgeoisie avec la ville de Bienne, mais le concile de Bâle, intéressé à éloigner la guerre des murs de cette ville, s'entremit pour ramener la paix et la sécurité dans la Franche-Montagne, et les villages de Maîche et de Cernay renoncèrent à cette association en mars 1432. L'époque dont nous venons de parler fut, avec celle du XVII[e] siècle, la plus féconde en malheurs pour la contrée. Si Humbert de la Roche fit la guerre, il faut l'attribuer à l'esprit de son temps et aux circonstances où il se trouva placé. Mais il n'en fut pas moins un homme craignant Dieu et bienfaisant pour les églises. L'année même de sa mort, 1438, il concéda au chapitre de Saint-Hippolyte des dîmes dans tous les villages de la Franche-Montagne et au val de Vennes, afin de porter le nombre des chanoines à treize, et d'augmenter pareillement celui des enfants de chœur.

Le quinzième siècle fut pour la Franche-Montagne l'époque des acensements et des franchises. Humbert acensa des fourgs aux habitants de Frambouhans, moyennant quarante quartes d'avoine (1424), accorda des franchises aux Fromont de Montandon (1433). Il n'avait pas d'enfants, c'est pourquoi il maria Marguerite de Petitepierre, sa nièce, avec François de la Palu-Varambon, et de la sorte les seigneuries de la Roche, Saint-Hippolyte, Maîche, etc., sortirent, après 108 ans de possession (1330-1438), de la famille de Villersexel pour entrer dans celle de Varambon, qui à son tour les posséda pendant 105 ans. Les seigneurs de Varambon, à l'instar de leurs prédécesseurs, continuèrent l'acensement des terres et la concession des franchises, moyennant des sommes d'argent et des redevances en denrées qui leur procurèrent des revenus considérables. Ils permirent la construction de fours particuliers. Les habitants des hameaux et des métairies éloignés des fours seigneuriaux se trouvaient dans l'impossibilité d'y cuire leur pain, surtout pendant les longs hivers, où l'accumulation des neiges rend les chemins impraticables. François de la Palu augmente de 30 francs les revenus du chapitre de Saint-Hippolyte ; son fils Philibert accorde des franchises aux habitants de Saulcy-sous-

Montandon (5 juillet 1462). Claude, son successeur, permet les fours particuliers à Charquemont, moyennant 30 francs une fois payés et 3 quartes d'avoine annuellement par chaque four (8 mai 1496). Pancras de Petitepierre, capitaine de la Roche, acense, en 1488, au nom du seigneur, le moulin et la foule sur le Rupt de Malseigne, diverses terres à Chamesol, ainsi que le four banal de Grand-Essart (1494 et 1495), et permet des fours particuliers à Courtefontaine, Valdieu et Gruaresse, pour une quarte d'avoine et un florin d'or par chacun (1506-1527). Après Claude et Jean Ier de la Palu, Jean-Philibert et Blaise de Laubespin, son épouse, confirment les franchises des Bouhélier au Valdieu, Grueresse, aux Louisots, à la Chapelle de Blancheroche, à charge de comparaître aux montres d'armes, exécutions des criminels, faire guet et garde aux châteaux de Saint-Hippolyte et de Maîche, coopérer à la réparation de ces forteresses, etc. Simon de Moustier, seigneur de Nans et Cubry, l'intime ami de Jean-Philibert de la Palu, paraît comme son fondé de pouvoir dans maints et maints actes et traités de cette époque. Jean II de la Palu-Jarnosse, cousin de Philibert et son ayant droit, avait besoin d'argent pour suivre Charles V en Italie, et il eut recours aux franchises afin d'en recueillir le plus possible. Moyennant 1,098 écus d'or au soleil que les sujets de la seigneurie dite de Saint-Hippolyte à Maîche lui payèrent, il réduisit l'application du cens de charrue à un seul bœuf par ménage. L'acte rédigé à cet effet démontre que les *Gentil* de Chamesol, les *Lavaux* des Joux, les *Bouhélier* de Cernay, les *Fromont*, les *Chevroulet* de Montandon, avaient reçu des franchises pendant le cours du quinzième siècle et antérieurement. Ils n'étaient plus astreints au droit d'aide pour nouvelle chevalerie.

Les sujets des autres parties de la terre de Maîche reçoivent aussi des franchises des descendants de Jean de Ville et de Jean de Cusance, leurs seigneurs. En 1464, André de Ville, seigneur de Damgellin et de Maîche, Marguerite, fille de Jean de Cusance, épouse de Charles de Vergy, seigneur d'Autrey, Fouvent et Champlitte, acensent en commun avec Philibert de la Palu, le meix de Sappoi, moyennant trois florins d'or. André de Ville donne des franchises à Guillaume, Henri et Pierre Charmot, de Courtefontaine, en récompense de services ren-

dus, moyennant toutefois trois sols estevenants (24 décembre 1481). Jean II, fils d'André de Ville, réduit encore pour les mêmes le cens des bêtes de charrue à six gros pour chacune, payables à la Saint-Michel, et à huit mesures de blé livrables à la Saint-Martin, avec permission de labourer leurs terres avec tel nombre de bêtes qu'il leur plaira (25 octobre 1487); il remet aux habitants de Maîche quatre blancs et deux quartes d'avoine sur chacune des bêtes de charrue (1486). Les mêmes franchises furent accordées, en 1524, aux habitants de Courtefontaine et de Tremeux. Ce seigneur vendit tous ses droits seigneuriaux sur les villages des Ecorces et de Courtefontaine à noble Guillaume de Ferrière. Ses deux fils, Jean III et André III, déchargent Guillaume Guyot le vieux et le jeune, Didier Guyot, demeurant aux Bichets et tenant des meix, terres et cerneux aux lieux de Maîche, du Prélot, du *Pyot au mort* (derrière Boulot), des trois sols estevenants, des quartes dues pour bêtes de charrue, du sol et demi et des deux quartes d'avoine pour semer leurs terres, moyennant un cens de trois sols estevenants à chaque Saint-Martin, quatre quartes de blé et trente-cinq écus d'or au soleil payés comptant (1), avec faculté d'ensemencer telle contenance qu'ils voudraient, d'en disposer à volonté et d'être exempts de *toute justice, rentes, redevances* pour leurs terres (21 décembre 1519). Mais en cas de partage de ces terres, chaque co-partageant était soumis individuellement au même cens (2). Ces franchises étaient les plus larges et les plus complètes de toutes celles accordées dans la Franche-Montagne. Les successeurs de MM. de Ville et de Cusance travaillèrent à les restreindre et eurent de graves difficultés à cet égard, en 1690, avec Charles-Joseph de Malseigne, Jean-Baptiste de Bermont, le docteur Guyot de Vercia, Africain de Laviron, alors propriétaires des terres des Guyot-Didier. Le seigneur Charles-François, comte de Saint-Amour, obtint, par une transaction du 6 avril de cette année, le rétablissement et la reconnaissance d'une partie des droits seigneu-

(1) L'écu d'or au soleil valait 23 gros 4 deniers, un peu plus de 23 sols.

(2) L'acte de ces franchises fut passé à Maîche. Nicolas de Rue, châtelain de Saint-Remi, Antoine de Bellapuein, seigneur de la Bresse, Philippe de Conflans, tous écuyers, attachés à MM. de Ville, furent témoins de cet acte.

riaux qui pesaient sur ces terres avant les franchises de 1519.

Marguerite, fille de Charles de Vergy et de Marguerite de Cusance, porta son tiers de la terre de Maîche à Guy de Pontaillier, seigneur de Talmay, l'un des premiers chevaliers de la Toison d'Or, maréchal de Bourgogne, blessé à Montereau lors de l'assassinat du duc Jean. La maison de Pontaillier descendait d'Otton, comte de Champagne, fils d'Elisabeth de Bourgogne. Trois fils sortirent de cette alliance, Guy, Jean et Claude. Les deux premiers, seigneurs de Maîche en partie, donnèrent des franchises, le 1[er] juillet 1486, à Huguenin, dit le vieux, à Richard Bouhélier, à Philibert, Jean, Catherine et Jeanne Bouhélier, ses neveux et nièces, enfants de son frère, dit le petit Richard, moyennant le cens de douze petits blancs à chaque Saint-Martin, 300 francs une fois payés par chacun, et trente moutons gras donnés de plus par Richard. Ces franchises furent ratifiées le 24 juillet 1492 par Claude de Pontaillier (1). Ce seigneur fut chambellan du roi d'Espagne Philippe

(1) Claude de Pontaillier portait de gueules au lion d'or couronné de même, orné et lampassé d'azur. Il fut la tige de la branche de Flagy, eut deux fils, Henri et Claude-François.

La famille Bouhélier, originaire de Cernay-sur-Maîche, a été une des plus honorables et des plus distinguées de la Franche-Montagne. Elle reçut nonseulement des franchises comme nous l'avons dit, mais elle fut encore anoblie par Charles V, en 1526, après le siége de Pavie. Cette haute faveur fut accordée à Jean-Ferdinand Bouhélier, capitaine, et à son frère Alexandre, lieutenant d'une compagnie de 100 hommes, en récompense de leur bravoure et des nombreuses blessures qu'ils reçurent au siége de cette ville. Ces deux officiers moururent sans postérité. Leurs frères ou cousins obtinrent de Charles V le droit d'exploiter les mines d'or, d'argent et autres métaux, *à la Cendrée*, territoire de Charquemont, et sur les communes de la Grand'Combe-des-Bois et du Sauget. Ils firent des fouilles dont le produit ne couvrit pas les grandes dépenses qu'ils avaient faites (*). Ils s'adressèrent à l'empereur Charles V *pour être confirmés, eux et leurs hoirs, dans les franchises et droits qui leur avaient été accordés par forme de récompense, comme de posséder tous biens seigneuriaux, ainsi que les autres vassaux du comté de Bourgogne, avec une pension annuelle pour vivre plus noblement.* Charles V, par un diplôme donné à Augsbourg le 15 août 1533, autorisa Jean, fils de Didier Bouhélier, Guillaume Huguenin le vieux, Huguenin le jeune, Pierre et Richard, fils de feu Richard Bouhélier, *tous prochains parents venant*

(*) Un galérien de Marseille, qui, par l'espoir de sa grâce, avait indiqué la mine d'argent de la *Cendrée*, fut amené à la montagne en 1704 par M. Bombelle, directeur des galères, mais l'exploitation n'en parut pas assez fructueuse.

le Beau et de Charles V; il accompagna le premier de ces princes en Espagne en 1503, et il fut choisi pour conduire Marie, sœur de Charles, au prince de Hongrie, à qui elle était fiancée.

Le dévouement des seigneurs de Maîche à la maison d'Autriche attira sur eux les Suisses alliés de Louis XI, roi de de France, l'ennemi de Charles le Téméraire, duc et comte de Bourgogne. Un corps d'armée pénétra de l'Helvétie dans la Franche-Montagne en 1474. Les troupes de l'évêque de Bâle en faisaient partie, sous le commandement du colonel d'Eptingue. Cet officier assiégea le château de Maîche. Des combats plus ou moins sanglants se livrèrent au pied de la forteresse, comme le démontre la découverte de cadavres trouvés en creusant un fossé en 1810; ils avaient été ensevelis avec leurs flèches et leurs lances, dont les fers gisaient à côté de leurs ossements. Après plusieurs jours de défense, le château de Maiche fut emporté du 15 au 25 novembre; le 13 du même mois, celui de Franquemont s'était rendu après trois jours de résistance. Maîche et toute la Franche-Montagne, comme pays conquis, furent réunis à l'évêché de Bâle. Le 25 novembre, des députés de chaque village se rendirent au château de Chauvilliers, qui appartenait au prince évêque de Bâle, pour lui prêter

d'une seule et même famille de Cernay-lez-Maîche, pour eux et leurs descendants à perpétuité, *à posséder domaines nobles, haute justice, ne réservant que le droit de l'autrui, de porter l'oiseau gentil sur le poing, avec droit de chasse, de pêche dans les rivières du Doubs et du Dessoubre, et de faire frapper des niquets*, etc., etc.

La famille Bouhélier s'est divisée en trois branches, dont l'aînée continue à résider à Cernay, et les autres se fixèrent aux Carterons, commune de la Grand'Combe-des-Bois, au Vaudey, à Charquemont et à Blancheroche. De la branche du Vaudey, sont sortis Charles-François Bouhélier, seigneur de Sermange, conseiller au parlement, François-Ignace Bouhélier, procureur général à la chambre des comptes, seigneur d'Audelange, enfin Jean-Baptiste Bouhélier, seigneur de Viseney, lieutenant général au bailliage de Dole. Les Bouhélier portaient de gueules à trois *fasces* d'argent, timbré d'un cimier, et ils avaient leur sépulture dans l'église de Cernay. Un arrêt du parlement, effacé pendant la révolution, avait été gravé sur une grande dalle du pavé de l'église, au devant de la table de communion, énonçant ce privilége qu'on leur avait disputé au milieu du XVIIIe siècle. Si les autres branches de la famille Bouhélier n'ont pas fait valoir leur noblesse, elles n'en furent pas moins exemptes des droits féodaux jusqu'en 1789.

serment de fidélité (1). Ils reconnurent qu'ils étaient tombés en son pouvoir par le droit de la guerre, ils promirent qu'ils lui resteraient soumis et ne feraient alliance avec personne sans son consentement. Pendant plus de trois ans, ils furent les sujets de l'évêque de Bâle. En 1478, moyennant une forte rançon, ils rachetèrent leur liberté, et le prélat renonça à tous droits de souveraineté sur eux et sur les bourgeois de Saint-Julien, qu'il avait pareillement conquis.

Les Francs-Montagnards, ainsi rendus à eux-mêmes et ne se voyant pas assez nombreux pour former un Etat indépendant, se décident à rentrer sous la souveraineté du comte de Bourgogne. Ils traitent donc à cet effet avec Maximilien, archiduc d'Autriche, et lui posent les conditions auxquelles ils le reconnaitront pour souverain. Ils exigent d'être considérés 1° comme un peuple libre, 2° de ne payer aucun impôt, 3° de ne fournir aucune troupe, si ce n'est dans le seul cas d'invasion de l'ennemi, et 4° enfin qu'on laisse à leur contrée le nom de Franche-Montagne. Non contents de posséder la liberté la plus étendue, ces fiers montagnards veulent encore que leur indépendance soit proclamée en quelque sorte à la face du ciel et de la terre !... C'est dès lors que leur pays a porté, à plus juste titre que jamais, le nom de Franche-Montagne ! Renfermé dans la circonscription territoriale du bailliage d'Amont, il paraissait en effet n'en point faire partie administrativement ; il a joui de tous ces priviléges jusqu'après le milieu du dix-septième siècle... Le château de Maîche fut incendié par les Suisses, mais les murailles du donjon furent réparées par les seigneurs. En 1501, Henri de Bliterwisch, qui en était capitaine, l'habitait;

(1) Les députés de la Franche-Montagne qui se rendirent à Chauvilliers pour prêter serment à l'évêque de Bâle, Jean de Venningen, étaient au nombre de 191, à savoir : 17 de Courtefontaine, 10 de Grand-Essart, 23 de Trévillers, 13 de Montandon, 6 de Trémeux, 11 de Thiébouhans, 1 de Courtain, 3 de Frambouhans, 4 des Ecorces, 17 de Charquemont, 9 de Charmauvillers, 2 d'Urtière, 1 de Cernier-d'Ambray, 2 de la Seignotte, 30 de Damprichard, 4 de Belfay, 10 de Fessevillers, 5 de Soulce, 2 de Chamesol, 1 de Mouillevillers, 4 du Prélot, 8 de Ferrière, 5 de Vacheresse, 1 de Blanchefontaine, 2 de Cernay. Et de Maîche ainsi que des autres villages de la seigneurie, on ne voit point de députés ! Nous en ignorons la cause. La terre de Saint-Julien, conquise aussi par l'évêque de Bâle, n'en envoya pas non plus.

car il y signa sous cette date la vente de l'hôtel des du Tartre à Saint-Hippolyte, qu'il avait acheté. En 1515, le comte Guillaume de Furstemberg vint se loger dans cette forteresse pendant les guerres qu'il fit à Ulrich, comte de Montbéliard, au sujet de la succession de Neuchatel, et y plaça une garnison au commencement de cette année. Elle fit de grands dégâts dans le pays, et les habitants la contraignirent à déloger en se coalisant pour ne pas lui fournir de vivres. Ce château peu spacieux n'offrait pas de logements commodes à ses trois propriétaires, ils n'étaient pas toujours d'accord pour le réparer, ils l'abandonnèrent. Le temps et le défaut d'entretien en amenèrent l'entière dégradation. On y voyait encore au siècle dernier des vestiges considérables d'habitation.

Jusqu'en 1500, l'église de Maîche avec celle de Fessevillers et les quatre chapelles de Trévillers, Charmauvillers, Courtefontaine, Indevillers, qui en dépendaient, furent les seules églises dans la Franche-Montagne. La bulle dite *dorée*, donnée en 1431 par les pères du concile de Bâle en faveur du prieuré de Lanthenans, n'en mentionne aucune autre (1). Les curés de

(1) Depuis l'an 1500, les noms des curés de Maîche sont connus; en voici la nomenclature : *Guillaume Borrelet*, 1500 : le 9 novembre de cette année il permit la construction d'une église à Charquemont, moyennant 20 francs monnaie de Bourgogne : *Pierre Bouhélier*, chanoine de Sainte-Madeleine à Besançon, curé de Maîche, arrête un règlement des droits curiaux avec les membres de cette paroisse, le 2 mars 1529 : *Christophe Humbert*, chanoine de la métropole, curé de Maîche, revoit ce traité le 31 mai 1573, et en conclut un particulier, le 30 juin 1574, avec les habitants de Charquemont, déjà possesseurs alors d'une église vicariale. Ces actes font voir que les redevances curiales étaient très nombreuses, et que les fidèles avaient un grand empressement à faire brûler des cierges et des chandelles devant le crucifix de l'église. Sont ensuite curés de Maîche, *Hugues Godard*, 1579 ; *Pierre Humbert*, neveu de Christophe et prieur de Voisey, 1600 ; *Guillaume Boutechoux*, frère du prieur de Lanthenans, 1639 ; *Claude Bouhélier*, 1673 ; *Colin*, de Fuans, pendant un an ; *Claude Richard* dès la fin de 1674. Docteur en théologie, directeur du séminaire et de la mission diocésaine, conseiller intime d'Antoine-Pierre Ier de Grammont, ce digne prêtre fit venir de Rome à ses frais, en 1688, le corps de saint Modeste, qu'on voit encore sur l'autel de son nom en l'église actuelle de Maîche. Il fonda une place gratuite au séminaire de Besançon pour un aspirant à l'état ecclésiastique né dans le Grand-Vaux, patrie du curé Richard, soit à Gilley où il avait été curé, soit à Maîche. Il dota encore ce dernier lieu d'une mission tous les 14 ans. Après avoir résigné sa cure, en 1706, à son neveu *Henri Richard*, il mourut en 1714. Celui-ci, marchant sur les traces de son oncle, laissa,

Maiche tenaient deux ou trois vicaires pour les aider dans l'administration des sections nombreuses et disséminées de cette paroisse (1). La douceur du gouvernement de Philippe le Bon au quinzième siècle, et la conservation de la paix dans le comté de Bourgogne au seizième siècle, par suite du traité de neutra-

en 1742, époque de sa mort, 11,000 livres destinées à bâtir une église neuve à Maîche. Viennent ensuite dans cette cure, MM. *Morel*, mort en 1778; *Olivier*, jusqu'en 1791; *Pourcelot*, en 1828; *Faivre*, 1854, et M. Porteret, curé depuis cette dernière époque.

(1) Il n'est point inutile de connaître l'époque de la construction des églises vicariales et chapelles de la Franche-Montagne : voici les dates successives de leur établissement. *Dans le canton de Maîche*, Blancheroche a une chapelle bâtie en 1717, dans un terrain dit le *Creux-des-Batailles*, à cause des rixes qu'occasionna la fixation de son emplacement; M. Henri Richard, curé de Maîche, et les familles honorables des Perrinot, de Charquemont, et Chatelain-Pétoz, des Joux, en firent les frais en très grande partie. Les Bréseux bâtissent une église en 1614. Cernay-sur-Maîche avait la sienne bien avant 1510; un vicaire de Maîche la desservait. Charquemont a une chapelle, un cimetière et des fonts baptismaux en 1510, obtient sa séparation de Maîche le 26 mars 1526, moyennant 86 écus d'or au soleil une fois donnés pour l'entretien de l'église et de la cure de Maîche, et un petit blanc ou 5 deniers tournois payables à Pâques de chaque année comme marque de sa filiation. Les Ecorces construisent leur église en 1622. Frambouhans a une chapelle en 1524 et un prêtre résidant en 1622. En 1630, les habitants de Mancenans vendent à un Jean Renaud dit l'*Allemand*, du Russey, 12 journaux de leurs communaux et bâtissent la maison et la chapelle de l'Ermitage. Elles deviennent, ainsi que le village, la proie des flammes pendant la guerre des Suédois. Les habitants abandonnent de nouveau, en 1662, deux journaux et demi de leurs communaux au chapelain Guillaume Laval, à charge de célébrer quatre messes par an, et, s'il le veut, dans l'oratoire qu'il se propose d'établir dans les grottes de l'Ermitage. Etienne Narbey donna une maison pour le chapelain seulement en 1710. Belleherbe, section de Vaucluse, a une église en 1765, grâce à un don de 18,000 livres fait par un M. Briot, expéditionnaire en cour de Rome, originaire de Belleherbe; auparavant on disait la messe dans la chapelle dont on voit les ruines entre Belleherbe et Esbey. Le Bief-d'Etoz reçoit, en 1694, de la munificence de Jacques Rondot, originaire de Courtefontaine, mécanicien renommé, une chapelle et un prêtre résidant. Droitfontaine, section de Saint-Maurice, Lagrange et Rosureux, dépendances de Vaucluse, ont des chapelles en 1764. Mont-de-Vougney, de la paroisse de Saint-Maurice, bâtit une église en 1635, obtient des fonts baptismaux et un cimetière en 1740. Saint-Maurice, église mère dès 1107 et auparavant, avait une église distincte de Vaucluse. Charmoille a construit la sienne dans les premières années de ce siècle et n'a eu un prêtre résidant qu'en 1807. En 1431, Fessevillers, d'après la bulle du concile de Bâle pour Lanthenans, conservait encore la maternité sur l'église de Trévillers; il l'avait aussi en 1501. Vers 1700, un grave procès s'éleva entre Trévillers, Fessevillers, Damprichard et Courtefontaine à l'occasion

lité avec la France, attirèrent des familles de cette nation en Franche-Comté, et contribuèrent à l'accroissement de la population et au développement de l'agriculture. Dès 1476, malgré les guerres de Bourgogne, on voit à Maiche cent vingt feux, cent à Charquemont, quarante à Frambouhans, cinq à Courtain. Le Valdieu et Grueresse, inhabités au commencement de ce siècle, avaient huit ménages (1). La valeur des terres

de réparations considérables aux édifices paroissiaux de Trévillers. L'archevêque François-Joseph de Grammont, à qui fut confié le jugement amiable de ce différend, ordonna que Trévillers serait la mère église; celle de Fessevillers annexe indépendante; Charmauvillers (qui en 1414 n'avait encore qu'une chapelle), église vicariale dont dépendraient Boulois, Essarts-Cuenot et Urtière; que Damprichard, dont la chapelle remontait à 1498 et où l'on faisait les offices depuis 1501, resterait filiale de Fessevillers, et que chacune de ces églises serait desservie par un vicaire; enfin qu'Indevillers, Courtefontaine, Thiébouhans, seraient des sections de la paroisse de Trévillers. En 1455, *Jean Peut*, arrière-petit-fils du seigneur de même nom, grand-maire à Trévillers, fonda dans l'église de ce nom la chapelle de Saint-Antoine moyennant une dîme sur Fleurey de 75 livres et un meix à Trévillers acensé 70 livres; le chapelain n'était chargé que d'une messe par semaine. M. Doyen, curé de Trévillers, établit en 1676 dans la chapelle du *Mont*, qui existait déjà en 1636, la confrérie du scapulaire : en 1680 elle réunissait plus de 1,200 confrères et possédait des terres pour une valeur de 1,300 livres. Le chapelain devait célébrer 12 messes par an dans cette chapelle, où l'on fit un clocher en 1758. Sur les territoires de Damprichard et d'Urtière, il y avait aussi des chapelles en l'honneur de saint Roch, fondées par les habitants en 1636.

Dans le canton de Saint-Hippolyte, Courcelles avait une chapelle en 1694; elle fut construite aux frais de M. Faivre, curé de Saint-Maurice; une église existait à Fleurey avant 1589, elle était desservie par un prêtre résidant dès 1724; celle de Péseux ne remonte qu'à 1638, et celle de Valoreille à 1733; tous ces villages étaient des sections de la vaste paroisse de Chaux-Chatillon. Les Plains, qui dépendaient de Courtefontaine, eurent une chapelle en 1767.

Dans le canton du Russey, la paroisse du Grand-Bélieu, dont l'église fut bâtie au Bizot en 1331, et rebâtie en 1517 (c'est l'église actuelle), avait pour dépendances le Russey, qui eut un prêtre résidant en 1720; la Grand'-Combe, en 1733; le Barboux, en 1688; le Bélieu, en 1629; la chapelle de la Chenalotte date de 1628, et l'église de Bretonvillers, de 1707.

(1) Le chiffre de la population se soutint à Maiche malgré les nombreux ravages qu'y fit la peste dans les années 1518, 1524, 1583 et 1586. Les nouvelles familles qu'on y voit au XVIe siècle sont celles des Valot, 1537; Navion, 1553; Pétoz dit Boichot, 1576; Patey, Grandguillaume, Maillot, Prudhot, 1584; Grandvuillemin, 1586; Gaillet, 1588; Perryot, 1593. Les registres de l'état civil, commencés en 1530, finissent en 1610; on en retrouve la suite dès 1665. Une lacune de 55 ans a été occasionnée par la guerre des Suédois.

augmenta des neuf dixièmes jusqu'en 1636, et pendant cette période les foires furent prospères. Elles n'étaient alors qu'au nombre de deux, celle de la Saint-Pierre, qui durait trois jours, la veille, le jour même de cette fête, quoique chômée, et le lendemain ; et celle d'automne, dite la *foire grasse*. L'intempérie des saisons, la peste qui sévit avec fureur dans les villages de Frambouhans et des Ecorces en 1627, 1629, et pendant la moitié de 1630, les guerres de 1636, les fléaux, interrompirent les foires de Maiche pendant soixante-trois ans. Les habitants sollicitèrent en 1680 M. Claude-François Guyot de Vercia, qui avait des propriétés considérables sur leur territoire, quoiqu'il habitât Ornans, de faire des démarches pour obtenir le rétablissement de leurs foires et marchés, qui se tenaient le jeudi. Ce magistrat obtint en 1699, du roi Louis XIV, les foires des 15 mars, 25 mai, 22 septembre et 22 novembre. Les habitants de Maiche en portèrent d'eux-mêmes le nombre à douze (1). On porta plainte sur les abus et les désordres qu'elles occasionnaient, et le procureur général signifia à la communauté de Maiche, le 22 mai 1744, d'avoir à déposer, dans le délai d'un mois, sur son parquet les lettres-patentes qui autorisaient ces foires et ces marchés. Nous ignorons ce qui résulta de cette sommation, mais nous savons que les douze foires de Maiche n'ont été définitivement fixées, pour le nombre et le jour où elles se tiennent au dix-neuvième siècle, que par les décrets et ordonnances du 12 décembre 1806 et du 18 février 1851. Les foires du Russey et de Rosureux avaient déjà lieu en 1580.

Le seizième siècle vit passer les trois portions de la terre de Maiche à de nouveaux maîtres. D'abord Claudine de Rye hérita de celle dite de *Saint-Hippolyte*, de ses deux filles, mortes sans enfants. Cette dame acensa le moulin Folletête, de Charmauvillers (1558), acheta celui du Biez-d'Etoz (1582), fit un

(1) Voici le prix des denrées à la montagne au XVIe siècle : blé, 8 gros, (la mesure de Maiche du poids de 50 livres); avoine, 4 gros; fromage, 4 deniers la livre; poisson, 4 blancs et 1 gros en carême, la livre; *item*, la cire, 3 gros; une poule, huit deniers et demi. L'intérêt des rentes constituées en argent ou en denrées, fut porté, de 1540 à 1560, au 8 pour cent.

Nota. Le gros valait 1 sol 1 denier; le blanc, 3 deniers de la monnaie de France. Au commencement du XVIe siècle (en 1504), le taux du patrimoine des ecclésiastiques n'était fixé qu'à 10 livres estevenantes, valant 7 livres 7 sols de France.

traité avec les jésuites de Porrentruy, comme prieurs de Miserey, le curé de Trévillers et les seigneurs Montagnons, par rapport aux dîmes de cette paroisse. Un quart fut attribué au curé, et le reste se partageait entre les autres décimateurs, chacun au prorata de ses droits (1588). Parmi ces décimateurs, figurent les seigneurs de Maîche, devenus propriétaires par achat dans les seigneuries de Trévillers. La même année, elle octroya au hameau de Valoreille-sur-le-Doubs les mêmes franchises qu'à Charquemont. Ensuite, les deux autres parties de la terre de Maiche, dites *de Ville* et *de Flagy*, passèrent à la famille de Granvelle. André III de Ville racheta, le 2 juin 1524, les villages des Ecorces et de Courtefontaine, vendus deux ans auparavant à noble Guillaume de Ferrières. Il concéda à ses sujets dans ces villages, ainsi qu'à Tremeux, les mêmes franchises qu'à Maiche, dont il vendit la seigneurie le 31 juillet 1530 au chancelier de Granvelle, pour 10,000 livres. Neuf ans après, ce dignitaire acheta, encore pour le même prix, d'Henri de Pontaillier, la portion de Maiche qui lui appartenait. L'empereur Charles V autorisa ces ventes. C'est ainsi que les deux tiers de la terre de Maiche sortirent des maisons de Ville et de Pontaillier, qui les avaient possédées, l'une cent quarante-deux et celle-ci cent cinquante-un ans. Ces deux portions ainsi réunies dans la main des Granvelle n'en formèrent plus qu'une seule, dite *de Granvelle,* de sorte que l'ensemble de la terre de Maiche ne comprit plus que deux seigneuries. Le chancelier de Granvelle augmenta encore la sienne, le 30 juillet 1541, par l'achat des cens de MM. de Laviron et Courthelary, seigneurs Montagnons, à Maiche, Courtefontaine, Tremeux, Fessevillers, Grand-Essart, Urtière et Charmauvillers, et par là sa seigneurie devint beaucoup plus considérable que celle de *Saint-Hippolyte*. La haute justice sur les communaux à Maiche était indivise entre les deux seigneurs (1).

(1) Par cette raison qu'aucun des co-seigneurs de Maiche n'y possédait exclusivement la haute justice, aucun d'eux non plus ne put avoir de signe patibulaire sur le territoire. Les Granvelle ou leurs successeurs le faisaient dresser au lieu dit maintenant *les Fourches*, à l'extrémité du terrain de Mancenans où ils étaient seuls hauts-justiciers.

Chacun des co-seigneurs de Maiche eut-il ses officiers de justice ? D'abord les comtes de la Roche n'eurent à Maiche que des officiers en basse justice

Avec les Granvelle, arrive à Maîche une famille qui un jour y recueillera leur domaine seigneurial; celle de Guyot de Malseigne, originaire de Besançon, où elle avait son hôtel rue de Rivotte. Elle comptait dans les rangs de la bourgeoisie de cette ville, qui, jusqu'à la fin du dix-septième siècle, l'appela à l'élection des notables. Avec des propriétés assez nombreuses sur le territoire de Besançon et de Beure, MM. de Guyot possédaient la seigneurie de Mamirolle, le domaine dit *de Malseigne*, dont ils prirent le nom on ne sait à quelle époque, puisque le titre d'acquisition ne se trouve plus, mais qui, en tout cas, paraît avoir été leur première propriété dans la Franche-Montagne (1). Noble Jean Guyot Ier du nom acheta le 13 août 1469 le pré des *Reuchol les*, fonda dans l'église de Maiche la chapelle du *Sanctissime Salvator* et fit bâtir avant 1482 une autre cha-

appelés *grands maires;* leurs sujets ressortissaient de la châtellenie et du bailliage de Saint-Hippolyte. Quant aux autres seigneurs avant les Granvelle, chacun d'eux avait-il son juge châtelain? Quoique nous n'ayons trouvé aucun renseignement positif là-dessus, cela paraît probable, puisque chaque seigneur avait des droits féodaux et des sujets à lui propres. Voici les noms des juges châtelains de Maîche, depuis le milieu du XVIe siècle; ils appartenaient tous aux familles les plus honorables de la Franche-Montagne : Jean Guyot de Maîche, 1577; Léonard Gentil de Thiébouhans, 1607; Albert Guédot de Vaucluse, 1617; d'Auxiron de Valoreille, 1664; Pierre Maillot et son fils, de Charquemont, Jean Humbert du Luhier pendant la fin du XVIIe et au commencement du XVIIIe siècle; Jean-François Bouhélier de Cernay, 1723; Claude-François Morel, commis par le parlement pendant le procès entre MM. Béat de Bermont et de Montjoie au sujet de la succession Perrinot, 1748; le procureur Bouveresse, 1761.

Au XVIe siècle, les gages du juge-châtelain était de 5 francs; du procureur fiscal, 3 francs 4 gros; du procureur de la seigneurie à Baume, 5 francs; du greffier, 3 francs 4 gros. Pelletier de Saint-Julien, procureur fiscal à Maîche en 1634, eut un fils capitaine qui fut gouverneur du prince de Chimay en Flandre; il mourut célibataire et donna tous ses biens à un des fils de son frère, qui épousa une demoiselle Fauche, de Morteau, et fut juge de la monnaie à Besançon. Ses frères, protégés par Mgr François-Joseph de Grammont, archevêque de cette ville, entrèrent dans l'ordre des Bénédictins; l'un, dom Colomban, dans la congrégation de Saint-Vanne, dont il devint l'oracle, et l'autre, dom François, dans celle de Cluny; celui-ci fut directeur du collége Saint-Jérôme à Dole.

(1) Le domaine de *Malseigne*, situé sur le territoire des Ecorces et de Frambouhans, est ainsi dénommé des terrains marécageux et peu salubres qui existent dans cette contrée. Depuis 1656, Malseigne a échangé son nom contre celui des *Joux*, à cause des belles forêts de sapin du voisinage, et maintenant on l'appelle *Cour-Malseigne*, *Cour-Jeanbrun*.

pelle, dédiée à saint Michel, sur la montagne au midi de Maiche. La famille de Guyot, accueillie avec bienveillance dans les maisons Perrenot et Bonvalot, de Besançon, parvenues aux plus hautes dignités de l'Etat et de l'Eglise, fut attachée au char de leur fortune. Guillaume de Guyot, fils de Jean II, fut d'abord admis au chapitre métropolitain, sur la recommandation de Nicole Bonvalot, épouse du chancelier de Granvelle, et devint bientôt après grand-vicaire et official du cardinal de la Baume, fonctions qu'il remplit de 1556 à 1586, époque de sa mort. Mme de Granvelle pourvut, en 1544, Jean III de Guyot, frère du vicaire général, de la charge de capitaine du château de Maiche, et l'obligea à quitter Mamirolle pour y résider (1). En 1552, il reçut de l'empereur Charles V des lettres-patentes recognitives de sa noblesse et qui la firent remonter à quatre générations. La famille de Guyot-Malseigne a toujours joui des honneurs, priviléges et prérogatives de la noblesse. Elle a fait alliance avec les premières familles de la province; elle a été investie du commandement des troupes dans la Franche-Montagne et dans les armées de Franche-Comté (2).

Les Granvelle possédèrent les deux tiers de la terre de Maiche

(1) Les capitaineries dans les terres nobles où les seigneurs ne résidaient pas, ne se donnaient qu'à la noblesse et étaient purement honorifiques. Les capitaines châtelains ou gouverneurs des châteaux commandaient les troupes, nommaient les juges châtelains et autres agents de la seigneurie, et présidaient avec le juge-châtelain les jugements des causes importantes : il ne faut pas les confondre avec les *juges-châtelains*.

(2) M. Labbey de Billy a donné dans son *Histoire de l'université du comté de Bourgogne*, tome I, p. 282, la généalogie de la famille de Guyot-Malseigne. Selon lui, *Sigismond*, écuyer, seigneur de Malseigne et de Faimbe, époux de Brigitte de Steinbrun, serait le premier membre connu de sa maison, dès 1460. Il aurait eu pour fils *Barthélemi*, époux, en 1496, de Gabrielle de Charny, dont *Jean* et *Hippolyte*, celui-ci religieux à Morbach. Nous ne savons où M. de Billy a puisé tous ces détails. Ce qui est certain, c'est qu'au milieu du xve siècle, les de Guyot n'avaient point de seigneurie à Malseigne, puisqu'ils la reçurent seulement en 1597; qu'ils ne possédaient pas celle de Faimbe que leurs descendants n'achetèrent qu'en 1600, et que nous n'avons trouvé aucun seigneur de cette maison des noms de Sigismond et de Barthélemi. C'est pourquoi nous donnons ici une nouvelle généalogie de la famille de Guyot. Nous l'avons extraite des titres authentiques et des notes laissées par MM. de Guyot eux-mêmes sur leurs ancêtres, dans les archives du château de Maiche, que M. le comte de Montalembert nous a

pendant soixante-dix-sept ans. Le baron de Laubespin, qui avait épousé Marguerite, une des filles du chancelier, renonça

fait ouvrir avec autant de bienveillance que de courtoisie. Nous lui offrons ici l'expression de notre vive reconnaissance.

1° N. de Guyot, époux d'Agnès de Pierrefontaine-Varans avant 1413, car à cette époque, celle-ci était remariée à noble Perrin de Trévillers (*voyez Recherches sur Neuchatel*, p. 200). Le Guyot dont il est ici question ne peut être qu'un Guyot-Malseigne, car il n'y avait, à cette époque, aucun autre Guyot noble, ni à Maîche ni au voisinage, comme nous le verrons.

2° Jean de Guyot Ier du nom, né avant 1410, teste le 24 mai 1482 et nomme son fils qui suit.

3° Jean II de Guyot laissa de son mariage avec Adélaïde de Maisonvaux (*Massevaux*), d'après Labbey de Billy, Jean III qui suivra ; Guillaume, official de Claude de la Baume ; Pierre, et Hugues ou Huguenin, faible d'esprit. Ils sont connus par une rente constituée sur les Boichot, en 1535, et stipulée par Jean III en son nom et en celui de ses frères absents ; Jean II testa et mourut en 1534.

4° Jean III, dit *le Vieux*, pourvu en 1544 de la place de capitaine du château de Maîche, épouse, en avril 1551, Jeanne fille d'Antoine d'Aroz, (*autre famille ou du moins autre branche que celle dont parlent les historiens Guillaume et Gollut*), et de Jeanne de Leugney, dont Jean qui suivra ; 2° Jean Thomas, mort en décembre ; 3° Guillaume, chanoine à Calmoutier et curé de Trévillers, qui testa et mourut à la Joux-Perreton en septembre 1613 ; 4° Claudine, mariée en 1570 à M. Pouthier, de Vercel, à qui elle porta la seigneurie de Saône.

5° Jeanne, mariée en février 1579 à noble François Barrouset, de Vesoul, et en deuxièmes noces à messire Etienne Conthenet, lieutenant général au bailliage de Pontarlier.

6° Anne, mariée à M. Chenier, riche bourgeois de Saint-Hippolyte.

7° N..... mariée vers 1550 à Etienne Fauche, de Morteau, conseiller au parlement. Leurs fils, Pierre et André, cédèrent, en novembre 1580, à Jean de Guyot IV, leur cousin, des rentes à Mancenans, qu'ils tenaient de leur mère, qui avait reçu pour dot des rentes à Maîche et au voisinage.

Pierre, fils de Jean II, écuyer, seigneur à Charmauvillers, signe le contrat de mariage de sa nièce Jeanne en février 1579, fait son testament le 19 mai 1591, dans la chambre dite *jaune* du nouveau château de Maîche, nomme son père, Jean II, son grand-père, Jean Ier, ses frères Hugues, Jean III, et Jean IV son fils, qu'il fit héritier en lui substituant le premier enfant mâle de sa nièce Françoise, et à son défaut celui d'Antoinette son autre nièce, à charge de relever son nom et ses armes. Il fonda une messe basse le mardi de chaque semaine dans la chapelle du *Sanctissime Salvator*, et une autre messe le 1er lundi de chaque mois, moyennant 40 sols par an, dans la chapelle de Saint-Michel, deux bénéfices créés par son grand-père ; il chargea de plus son héritier de donner une aumône de 20 sols à chacune des trois châsses, la première fois que les quêteurs les apporteraient à Maîche.

5° Jean IV épousa en septembre 1574 Antoinette de Boutechoux, fille d'Hugues de Boutechoux, juge dans la cité impériale de Besançon pour le

en faveur de sa belle-mère Nicole Bonvalot à toutes ses préten-

roi d'Espagne, et de Louise de Reud. Il testa et mourut en septembre 1618. de ce mariage sortirent Jean qui suivra et quatre filles : 1º Françoise, mariée à Jean-Baptiste Ramasson, lieutenant général à Baume ; 2º Antoinette, à Adam Jacques, seigneur de Buffard ; 3º Claudine, à Claude Cécile ; les pères de ces trois époux était conseillers au parlement de Dole ; 4º enfin Anne, carmélite en cette ville. Antoinette de Boutechoux habita Maîche jusqu'aux guerres de 1636. Alors elle se retira à Cressier, dans le comté de Neuchatel, y mourut et fut inhumée à l'église devant le crucifix.

6º Jean V de Guyot, fils unique du précédent, épousa en 1608 Jeanne Dupin, fille de Guillaume Dupin de la Chasnée et de Jeanne de Busy, testa le 12 novembre 1618, et mourut l'année suivante ; son épouse fit ses dernières dispositions le 4 décembre 1657, et mourut le 21 novembre 1658. De ce mariage sortirent : 1º Edmond, né en 1611, mort peu après ; 2º Jean-Baptiste, officier instruit et très considéré, décédé à Salins en juillet 1636, par suite de fatigues endurées pour établir les travaux de défense de cette ville ; 3º Jean-François qui suivra ; et une seule fille appelée Irénée, qui fut une des premières religieuses de la Visitation de Besançon, monastère auquel elle porta de grands biens.

7º Jean-François de Guyot, gouverneur du château de Maîche, capitaine d'une compagnie de 200 hommes d'armes dans les Pays-Bas, commandant général des troupes de la Franche-Montagne pendant la guerre de dix ans, épousa, en mai 1631, Alexandrine de Cointet de Châteauverd et mourut subitement le 28 mai 1664. Il fut la tige des deux branches de sa famille dites de *Malseigne* et de *Bermont-Maîche*. De ce mariage naquirent : 1º Alexandre, capitaine de cavalerie, mort cinq ans avant son père ; 2º Hyacinthe, lieutenant de la compagnie de M. de Filain, mort pendant la campagne de 1673 ; 3º Charles-François, gentilhomme du comte de Berg, prince de Chimay, et lieutenant dans son régiment, décédé en Flandre en 1674 ; 4º Charles-Joseph ; 5º Jean-Baptiste, qui suivront ; 6º Marguerite, ursuline à Saint-Hippolyte ; 7º Thérèse, mariée en janvier 1673, à Jean-François Dandelaw, seigneur de Morvillars ; 8º Anne, abbesse de l'abbaye noble de Frouable dans le diocèse de Spire. Les alliances des Guyot de Malseigne sont Pierrefontaine, d'Aroz, Boutechoux, Fauche, Ramasson, Jacques, Cécile, Dupin, la Chasnée, Cointel de Châteauverd, familles de la haute magistrature. Les armoiries de Guyot sont d'azur au chevron d'argent, trois roses de même, dont deux en chef et l'autre en pointe.

BRANCHE DE MALSEIGNE.

1º Charles-Joseph, fils de Jean-François, en a été la tige. Né en 1644, au château de Chatillon-sous-Maîche, pendant la guerre de dix ans, marié en 1671 à Anne-Béatrix de Breilen-Landesberg, il mourut le 10 juin 1710, dix ans après son épouse. De ce mariage sont nés 1º François-Joseph, capitaine au régiment de Neuberg, tué à Vienne le 15 août 1700 et inhumé dans l'église d'un faubourg de cette ville ; 2º Jean-Baptiste, aide de camp du prince de Bade, chambellan de l'empereur, général-major au service d'Autriche ; il dut cette haute position à sa tante l'abbesse de Frouable et ne

tions sur la terre de Maîche (mai 1563). Thomas Perrenot, seigneur de Chantonnay, mari d'Hélène de Bréderode, leur fils

donna plus de ses nouvelles depuis 1702; 3° Ferdinand-Benoît, *baron de Malseigne*, chevalier des ordres de Saint-Louis, de Saint-Lazare, de Saint-Georges, de l'ordre de Bavière, commandant d'un bataillon au régiment de Touraine, mort sans alliance à Besançon le 3 mai 1758, inhumé à Bouclans; 4° Hyacinthe dit *Monsieur du Gey*, frère jumeau du précédent, religieux à Murbach, mort à vingt-six ans, fort considéré dans son chapitre; 5° Charles-Antoine, qui suivra; 6° Alexandrine, mariée à M. de Guilloz, seigneur de Montmirey-le-Château, morte en 1746; et 7° Anne, prieure de la noble abbaye de Frouable, morte en juin 1737; 8° Charles-Antoine, *baron de Malseigne*, chevalier des ordres de Saint-Louis, Saint-Lazare et Saint-Georges, dit le *Chevalier de Malseigne*, épousa, en 1731, Théodore-Gabrielle de Lallemand-Vaite, douairière de M. de Bressey, capitaine au régiment de Touraine, et mourut à Maîche le 4 novembre 1755. De ce mariage: 1° Charles-François-Théodore-Hilaire-Philippe, qui suivra; 2° Thomas, chevalier de Saint-Louis, Saint-Lazare et Saint-Georges, dit le *Chevalier de Malseigne*, colonel de carabiniers, maréchal de camp, aide-major général du roi Louis XVIII pendant l'émigration, mort sans alliance à Anspach en 1800; 3° Alexandre de Malseigne-Valengin, capitaine de dragons, chevalier de Saint-Georges, qui ne fut pas marié.

3° Charles-Théodore-Philippe, baron de Malseigne, colonel d'artillerie, chevalier des ordres de Saint-Louis et Saint-Georges, épousa en premières noces, en avril 1755, Marie-Joséphine-Prospère de Grivel-Saint-Maurice, morte à Sancey-le-Grand en décembre 1762, et en secondes noces Ferdinande-Louise de Valbrun, décédée à Besançon en mai 1801. De ce second mariage, Louis-Ferdinand, baron de Malseigne, capitaine au service d'Autriche, vivant encore en 1804, et une fille. Charles-Théodore de Malseigne était venu habiter le château de son épouse à Sancey-le-Grand. Les alliances des Malseigne sont Landesberg, Lallemand et Grivel-Saint-Maurice.

BRANCHE DE MAICHE, DITE AUSSI DE BERMONT.

1° Jean-Baptiste de Guyot, dit *de Bermont*, frère de Charles-Joseph de Malseigne, fut l'auteur de la branche de Maîche. Colonel au service de Sa Majesté Catholique Charles II, il épousa, en 1680, Denise de Bichin, d'une famille noble de Morteau, et mourut subitement le 16 mai 1722. De ce mariage, 1° Béat-Joseph, baron de Maîche, qui suivra; 2° Charles-Joseph, page du duc de Lorraine, capitaine au régiment de Touraine, chevalier de Saint-Louis, tué au siége de Lintz en Autriche le 16 janvier 1742; il ne fut pas marié; 3° Alexandrine, dame de *Bermont*, morte chanoinesse à Montigny en 1745; 4° Marie-Anne, sa sœur, dame de *Faimbe*, chanoinesse de la même maison, décédée à Maîche en 1758; Marie, dame d'*Orgeans*, quitta Montigny pour épouser M. Fau, riche négociant de Besançon, qui avait acheté une place de secrétaire du roi et la seigneurie d'Orgeans.

2° Béat-Joseph de Bermont, baron de Maîche, Montigny, Charriez, épousa, en 1721, Marguerite-Thérèse Aymonet de Contréglise et mourut en 1777, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. De son mariage, 1° Alexandre-Nicolas, qui suivra; 2° Philippe-Laurent-Alexandre, officier au régiment de

Jean-Thomas, qui périt dans le naufrage de la flotte envoyée en 1588 par Philipe II, roi d'Espagne, contre l'Angleterre, et enfin François Perrenot, comte de Cantecroix, mort en 1608,

Belzunce; 3° Angélique morte à Maîche en août 1761, sans avoir été mariée; 4° Elisabeth, abbesse de Montigny; 5° Charlotte, tierceline à Salins. Didier, Olympe-Hippolyte et une autre fille moururent jeunes.

3° Alexandre-Nicolas-Joseph, marquis de Maîche-Vellecomte, épouse en avril 1761 Marie-Geneviève-Catherine de la Touche, dont deux fils, 1° François-Joseph-Xavier, marquis de Maîche, capitaine au régiment de Bourbon, et 2° Constantin-François-Marie, marquis de Saint-Coa, colonel aux gardes wallones en Espagne depuis 1786, marié à la marquise de Saint-Coa en 1802 et mort l'année suivante.

4° François-Joseph-Xavier, marquis de Maîche, marié en 1801 à Louise-Alexandrine-Théoduline de Grammont, fille de Ferdinand comte de Grammont et de Mme d'Escorailles, mourut à Maîche en novembre 1824, et son épouse en Bourgogne en 1854; ils n'ont pas laissé d'enfants.

On voit à Maîche d'autres familles du nom de Guyot, qui ont porté le titre de nobles, mais sans nulle parenté avec les Malseigne. Nous ne parlerons pas des Guyot-Didier et de leurs descendants, fixés aux Bichets. Quoique ayant reçu les franchises les plus grandes, puisqu'ils furent exemptés de toutes redevances seigneuriales, même de la justice, ces hommes riches et honorables ne se sont point prévalus de la noblesse. Une autre famille du nom de Guyot, celle qui fit bâtir la belle maison appartenant dans les derniers temps à MM. les médecins Morel et Vuillier, de Cubrial, après avoir reçu des franchises de Marc de Rye, à la fin du XVIe siècle jouit aussi, dès cette époque, de la qualification de noble. Elle y parvint par les offices de receveurs, juges, châtelains, notaires, remplis par ses membres dans la seigneurie de Maîche. Ceux-ci passèrent des contrats nombreux pour les Malseigne, et les Malseigne furent souvent témoins de leurs actes, deux choses qui, aux termes des anciennes ordonnances mêmes, n'auraient pu avoir lieu s'ils avaient été parents. La fortune opulente de ces Guyot se dissipa au milieu du XVIIe siècle; Jean-Baptiste de Guyot, ayant vu ses biens de Maîche et la maison dont nous avons parlé, vendus par décret en 1656, et passés à M. Doyen de Laviron, seigneur à Trévillers, alla se fixer à Bourguignon, car il était bannelier de Neufchatel. Cette famille avait dans l'église de Maîche la chapelle des *Trois-Rois*, dans la nef, plus bas et à côté de celle des Malseigne. Elle ne consistait que dans un autel au devant duquel une balustrade entourait la place réservée à MM. Guyot; cette chapelle ne remontait qu'à 1621. Une troisième famille, celle des Guyot de Vercia, partageait cette chapelle, ce qui prouve qu'elle était parente ou alliée de celle des Guyot mentionnés ci-devant. Les Guyot de Vercia possédaient des domaines considérables à Seigne, au Prélot, à Maîche, qu'ils quittèrent dans les premières années du XVIIe siècle pour se fixer à Ornans, où des lettres de bourgeoisie leur furent offertes gratuitement par la ville. Jean-Baptiste de Guyot-Vercia épousa, en 1605, la fille de Jeanne de Guyot-Malseigne et de M. Conthenet, ce qui établit une alliance entre les deux familles. M. Charles de Vercia, ancien officier et garde du corps de Charles X, vit encore à Ornans; il est le dernier rejeton de cette estimable maison.

furent successivement seigneurs de Maîche. A peine les Granvelle en sont-ils devenus propriétaires, qu'ils achètent en novembre la maison Bouhélier, et en décembre 1540, des habitants de Maiche, la petite maison proche les tilleuls, et y font bâtir de 1542 à 1550 une vaste maison qui prend leur nom (1); elle est qualifiée *grande*, *noble* et *forte* maison, dans les titres des seizième et dix-septième siècles; elle existe encore derrière et au levant de l'église. Construite sur un terrain incliné, elle avait deux cours, l'une dite la *cour haute*, au couchant, et l'autre la *cour basse*, au levant. Sur la première s'ouvraient les appartements seigneuriaux, dits le *degré Granvelle*; à côté, au nord, était la chambre des femmes, les galeries et le quartier des prisons. Les murailles de cette maison sont lourdes et massives; les appartements spacieux, avec des cheminées larges et élevées, sont voûtés au rez-de-chaussée. Du degré de Granvelle, on descendait par un large escalier dans la cour basse, sur laquelle s'ouvrait le *magasin* destiné à recevoir le blé des dîmes; il fut transformé en écurie et en grenier à foin par le comte de Saint-Amour (1659-1669). La maison Granvelle est maintenant la propriété de plusieurs particuliers : jamais les Granvelle ni les comtes de Saint-Amour, leurs successeurs, ne vinrent à Maiche; elle servait de résidence à leurs fermiers

(1) Les bois de charpente de la maison Granvelle furent tirés des forêts du Luhier et du Russey, et les planches de Pontarlier. Les habitants des Bréseux, Cernay et Courtefontaine les amenèrent par corvées. Il fallait qu'à Maîche et dans le voisinage il n'y eût pas de beaux bois, puisqu'on fit venir de si loin la charpente de la maison Granvelle. Mais depuis les guerres de 1636, les sapins et les bois de toutes espèces eurent un tel accroissement que les intendants du comté de Bourgogne en encouragèrent l'extirpation. Avant 1700, le bois n'avait nulle valeur dans la montagne, les particuliers qui en avaient besoin en coupaient à volonté sur les communaux. Cependant, dès 1702, la communauté de Maîche décida qu'on n'en couperait plus qui ne fussent marqués par les échevins et en payant 10 sols les gros, 6 sols les médiocres, 3 sols ceux propres à faire des lattes. Les premiers sapins conduits depuis les montagnes de Maîche à Besançon en 1715, sont ceux qui ont été employés dans les charpentes des casernes. En 1739 Maîche avait 296 arpents 59 perches de forêts, divisés en sept cantons. A dater seulement de 1742, on flotta du bois de chauffage sur la Riverotte et le Dessoubre pour l'approvisionnement de Besançon ; avant que cette ville fût devenue capitale de la province, en 1654, et réunie ensuite à la France dix ans après, les forêts communales de la cité suffisaient seules pour l'affouage des habitants, alors peu nombreux.

généraux. En face, de l'autre côté de la rue, au couchant, fut bâtie, quelques années après la première, une autre maison dite le *Petit Granvelle*. Sa transformation en logement moderne ne nous a pas permis d'en connaître la distribution et l'architecture.

La terre de Maiche ne rapportait aux Granvelle, en 1557 et les années suivantes, que mille cinq cent quarante-une livres comtoises; c'est ce qu'on voit par la reprise de fief que fit, le 27 février 1584, Jean III de Guyot, pour le cardinal de Granvelle, tuteur de don Thomas, alors étudiant à l'Université d'Alcala. Le dénombrement donné en conséquence, le 10 juillet suivant, fut établi sur les états des revenus de cette terre; ils n'étaient point augmentés en 1614, puisque dans la répartition du ban de la noblesse, le comte de Cantecroix, seigneur de Maîche, n'est compris que pour mille cinq cents livres de produit. Dans la reprise de fief de 1584, il n'est plus question de Châtillon-sur-Maiche, ce qui prouve qu'il avait été abandonné; mais les maisons du *Grand* et *Petit Granvelle* y sont mentionnées spécialement, avec la forge et le moulin de Varin, les deux tiers des autres moulins de Saint-Hippolyte, Valory, Blancheroche, le Refrain et toutes les redevances seigneuriales. Une de celles-ci obligeait les habitants des Bréseux d'apporter à Maiche depuis le moulin de Saint-Hippolyte, les grains du seigneur sur leur dos, chacun des porteurs devant être chargé de trois quartes ou trente-sept kilogrammes, moyennant un pain d'une livre ou un liard que leur donnaient les officiers du seigneur (1). Jean IV de Guyot reçut de son père la charge de capitaine gouverneur du château de Maîche, dans laquelle le confirma Mme Hélène de Brederode, veuve de Thomas de Granvelle, et dame de Chantonnay, le 27 juillet 1668. Le mariage de M. de Guyot avec Antoinette de Boutechoux, petite-fille du président Marmier, rehaussa l'éclat de sa position sociale. Il fit bâtir la maison neuve au devant de l'église, dite actuellement le château de Maiche, en 1574, comme l'indique le millésime gravé sur le manteau de la porte d'entrée. Il n'était pas encore ter-

(1) La population de Maîche, alors descendue au chiffre de 70 feux, se releva bientôt à un chiffre beaucoup plus élevé; il y avait alors à Mancenans 38 feux, aux Bréseux 40, à Cernay 26, et aux Ecorces 34.

miné à l'intérieur en septembre, époque de son mariage. C'est pourquoi il fit sculpter sur la cheminée de la plus belle chambre ses armoiries avec celles des Blanchette, que les Boutechoux avaient relevées (1). Il reconstruisit ensuite la maison Malseigne, en 1582, comme l'indique ce millésime qu'on lit sur une platine de cheminée. Le château Malseigne sert aujourd'hui de maison commune au bourg de Maîche. M. de Guyot avait fondé aussi la chapelle seigneuriale qui existait au midi de l'ancienne église de Maîche; elle était construite en pierres douces et s'ouvrait, partie sur le chœur, partie sur la nef. Le nom du fondateur était gravé sur la clef de la voûte de cette chapelle, qui renfermait un mausolée consacré à la mémoire de ses ancêtres. La voûte du chœur menaçait ruine: M. de Guyot fit faire à ses frais une belle arcade qui, en l'allongeant, la consolidait. Ses armoiries et celles de son épouse étaient gravées les unes à droite, les autres à gauche de cette construction, chacune sur une pierre. Ces deux pierres furent replacées dans le même sens, au-dessus des portes des sacristies de l'église neuve, mais la révolution du dernier siècle les a fait disparaître.

Antoinette de Boutechoux apporta une riche dot à son époux, et dès lors les richesses de la famille de Guyot, déjà considérables, s'accrurent jusqu'à l'opulence. On voit les seigneurs de cette maison acheter successivement, dans le court espace de quelques années, les dîmes de Bief, de M. Thomassin, seigneur de Frotey; celles de Chamesol, de Jean de Saint-Maurice, grand prieur de Saint-Claude; le communal dit sur la Roche ou en *Combe-Aimée*, des communautés de Mancenans et de

(1) Aux XVIe et XVIIe siècles, il n'existait dans les châteaux ni boiseries ni parquets. Les fenêtres étaient garnies de papier en place de verre, qui n'a commencé à être commun en Franche-Comté qu'au XVIIIe siècle. Les maisons des paysans ne recevaient le jour que par une vaste cheminée qui occupait l'espace entier de la cuisine. On ne voyait d'autre vaisselle sur la table des gens riches qu'en étain, celle du peuple n'était qu'en bois et en terre. Sur la fin du XVIIe et au XVIIIe siècle, on commença pourtant à recouvrir les murs des appartements de boiseries en chêne ou de pièces de tapisserie en laine. Avant 1720, les miroirs étaient fort rares, même dans les châteaux; à peine y en avait-il un petit par chaque maison. Les matelas en crin n'ont commencé non plus à être usités qu'à la même époque. Auparavant les meilleurs lits étaient composés de plumes.

Maiche; la seigneurie de Faimbe, vendue en 1600 par décret sur les demoiselles de Marnoz, la moitié de la chevance Perceval, à Montandon; les biens des Dutartre à Chamesol, à Saint-Hippolyte, et l'hôtel qu'ils avaient en cette ville, auprès de celui du comte. Les dîmes de Bief et la seigneurie de Faimbe ne relevaient de personne; celle-ci emportait la haute justice, la mainmorte, les lods, les corvées à Faimbe et à Onans: ce n'est donc qu'à la fin du dix-septième siècle que MM. de Guyot ont porté la qualification de seigneurs de Faimbe. Avec leurs deux châteaux à Maîche, ils y possédaient encore cinq maisons, un hôtel Grande-Rue à Besançon, à côté de celui des Pouthier, des héritages, des vignes sur le territoire de cette ville, ainsi qu'à Beure, des domaines considérables à Mamirolle, Menotey et trente-six fermes d'une grande valeur dans la Franche-Montagne. Ajoutons à cela huit mille livres de revenus en rentes constituées, qui, au milieu du dix-huitième siècle, représentaient un capital de trois cent mille livres. Aussi au commencement du dix-septième siècle, la richesse de la famille de Malseigne était-elle passée en proverbe: *Riche comme les Malseigne, les Pouthier et les Malarmé*, disait-on en parlant des fortunes considérables de la province. L'achat du communal de *Combe-Aimée* en 1594, les franchises données par Marc de Rye en 1597, démontrent que le régime municipal subsistait à Maîche et dans les villages voisins, mais les habitants étaient gens *de poete*, c'est-à-dire sous la puissance du seigneur, et ne pouvaient s'assembler sans sa permission pour délibérer sur leurs intérêts communs. Les agents des communautés portaient indifféremment les titres *de commis, de jurés, de prud'hommes* et *d'échevins*.

Dès les premiers mois de l'année 1595, les Français étaient entrés dans le nord-ouest de la province. M. de Vergy, comte de Champlitte, qui en était le gouverneur, mande le 6 février à Marc de Saint-Maurice, capitaine de la Roche, et à Jean IV de Guyot, de lever chacun trois compagnies et de les diriger sur Gy, sous la grande bannière de la Franche-Montagne, *cela sans préjudice des libertés et franchises de cette contrée*. Les miliciens sont convoqués et passent la revue à Maîche le 13 du même mois. Ils nomment leurs commandants et leur signifient aussitôt qu'ils ne doivent marcher que dans le seul cas

d'invasion du territoire de la province, aux frais de Sa Majesté pour les vivres et les munitions. Acte leur est donné de leur déclaration, et ils sont immédiatement dirigés sur Gy et Gray, sous le commandement de Jean de Saint-Maurice, en remplacement de son père, et de Jean IV de Guyot. Cette milice assista à la bataille de Fontaine-Française, livrée par le roi Henri IV au connétable de Castille au mois de mai de cette année. Pendant l'été, les troupes espagnoles furent mises en quartier dans les montagnes du Doubs, sous le commandement de don Alonso Didiaque; le capitaine Georges Crescia, stationné à Orsans, était à la tête de la cavalerie. Ces soldats vivaient à discrétion chez les paysans, qu'ils traitaient plutôt en ennemis qu'en amis. M. Guyot, rentré à Maiche, craignait les courses des cavaliers dans la haute montagne et obtint du capitaine Crescia, le 5 novembre, une sauvegarde pour les villages de Maîche, Cernay, Mancenans, Orgeans, Bréseux, Grand-Essart, Courtefontaine et les Ecorces. M. de Vergy gémissait de voir les exactions et les violences dont les pauvres villageois étaient les victimes; il visitait souvent les cantonnements pour recommander la discipline aux soldats et ne négligeait aucun moyen de pourvoir à leur entretien, autant que possible, aux frais de l'Etat. Le 1er décembre, il écrit à M. de Guyot pour le prier de faire un emprunt de mille écus d'or au soleil dans la Franche-Montagne, *sans préjudice*, dit-il, *de l'exemption de tout impôt et prestation de la contrée, prêt qui*, ajoute-t-il, *sera remboursé par les trois bailliages*. La franchise de la Montagne ne pouvait pas être proclamée plus hautement. Huit jours après, M. de Vergy, en tournée d'inspection à Epenoy, écrit de nouveau à M. de Guyot de lui envoyer cet argent à Belvoir le lundi suivant. M. de Guyot le fournit de sa bourse; il n'aurait pu le trouver auprès de ses compatriotes, qui déjà avaient leur sauvegarde à payer.

La guerre continuait entre la France et l'Espagne. Le maréchal de Biron fit prisonnier Marc de Rye, comte de la Roche et seigneur de Maiche, gouverneur de l'Artois, dans un des petits combats sur les confins des Pays-Bas, en août 1596. Ce seigneur conduisait un convoi de vivres aux Espagnols; il est assailli par un parti français, tous les soldats de l'escorte prennent la fuite, et il reste entre les mains de l'ennemi. Henri IV

exige de lui une rançon de 120,000 livres, le laisse venir dans ses terres pour réunir cette somme, et lui donne trois mois pour cela, sur sa parole que, nouveau Régulus, il retournera dans sa prison si, ce terme expiré, il ne peut la payer. Il arrive à Maîche au commencement de décembre et descend chez M. de Guyot, à qui il propose d'acheter son comté de la Roche et sa seigneurie de Maîche. M. de Guyot décline cette proposition à cause de la substitution qui grève les possessions de la maison de Rye, et en dédommagement de son refus, il lui fait présent d'une somme considérable et use de toute son influence auprès des sujets de M. de Rye pour les déterminer à venir au secours de leur seigneur. Le 13 décembre, les communautés de Damprichard, Charquemont, Frambouhans, le Friolais, Courtain, Blanchefontaine, Montandon et Trévillers obtiennent des franchises à prix d'argent : ce fut par suite de cette concession que les habitants de Charquemont se constituèrent en corps de bourgeoisie, où pour être admis les étrangers avaient à payer trente écus. Le 16 du même mois, Marc de Rye donna encore des franchises aux familles des Guyot autres que les Malseigne, des Vesseau (1), de Maîche, des Vuillemey et Petit, de Courtain (2), moyennant quatre cents écus d'or au soleil. Ces franchises comprenaient l'exemption totale des poules et corvées, la réduction de la taxe sur les bêtes de charrue à treize blancs un niquet et à deux paires de blé. Ces concessions procurèrent à M. de Rye une somme de 30,000 livres. Il remercia M. de Guyot de sa généreuse hospitalité, en l'investissant de la moyenne et basse justice à Malseigne. Il voulut par là s'attacher cette famille en qualité de vassale ; il ne pouvait lui con-

(1) Vesseau, chirurgien à Maîche, était originaire de Bief et avait son bien à Courtain, qui portait alors le nom de *Combe-Vesseau*.

(2) Les Petit, nés au Cuchey, territoire de Frambouhans, étaient deux frères qui furent gradués. Leurs descendants se fixèrent à Avoudrey et vendirent tous leurs biens, en 1700, à Marin Joly, du Russey, à l'exception de la *Combe de l'Ange*, qu'ils cédèrent aux habitants du Friolais. L'un des Petit, Philippe, châtelain à Vuillafans, laissa deux filles, dont l'une épousa M. Sanderet de Valonne, et l'autre M. Simonin de Déservillers, subdélégué à Ornans. Son frère, avocat au parlement, se fixa à Vercel, mais après l'incendie qui détruisit ce bourg en 1718, il habita Laviron, où il avait acheté le fief de M. Huot d'Ambre. Les Petit du Barboux n'étaient point leurs parents.

céder la haute justice, parce qu'elle était mouvante du seigneur de Vercel. Le domaine de Malseigne ne devint donc terre noble qu'à cette époque. M. de Rye mourut dix-huit mois après, et en lui les Malseigne perdirent un haut et puissant protecteur à la cour d'Espagne. Son neveu, Christophe de Rye, qui lui était substitué, attaqua les franchises concédées par son oncle, soutenant qu'il n'avait pas le droit d'aliéner des biens substitués, même pour sa rançon. Le bâilliage de Baume maintint la validité de cette aliénation, mais le 23 juin 1635, le parlement de Dole l'annula en compensant les dépens. Les communes se pourvurent contre cet arrêt, arguant de leur bonne foi, du consentement présumé de Claudine de Rye à l'aliénation de ces biens pour rendre son neveu à la liberté. Sur ces entrefaites, survint une transaction qui laissa subsister les franchises pour une moitié, au moyen de mille écus que les communes payèrent à François de Rye, qui avait poursuivi le procès après la mort de son père Christophe.

Le dernier des Granvelle possesseur de la seigneurie de Maiche fut François Perrenot, comte de Cantecroix. Il la substitua à Thomas-François d'Oiselet, fils de sa sœur Perronne et d'Antoine d'Oiselet, à charge de relever le nom de *Perrenot-Cantecroix;* Thomas-François d'Oiselay épousa Caroline d'Autriche, fille naturelle légitimée de l'empereur Rodolphe et d'Euphémie de Rosenthall. Leur fils unique, Eugène-Léopold; créé prince de Cantecroix par l'empereur Ferdinand II, épousa Béatrix de Cusance, dame de Belvoir et Saint-Julien (1), et mourut sans enfants en 1637. Jacques-Nicolas de la Baume-Saint-Amour, gouverneur de Dole et gentilhomme de la

(1) Béatrix de Cusance passa à un second mariage avec Charles IV, duc de Lorraine, qui était venu au secours de la Franche-Comté; ce mariage fut célébré à Besançon, dans l'église Saint-Pierre ou des Minimes. Ce prince était marié, mais il prétendait que Nicole sa femme ayant été baptisée par un prêtre sorcier, son mariage était nul. Le pape Innocent X n'écouta point cette allégation absurde, cassa le second mariage du duc de Lorraine et lui ordonna de se séparer de Béatrix de Cusance. Mme de Lillebonne, née de ce mariage avant la décision du pape, fut regardée comme enfant légitime, mais M. de Vandemont, qui naquit après, fut considéré comme illégitime. Nicole vint à mourir, et le duc de Lorraine s'empressa de contracter un second mariage avec Béatrix mourante. M. de Vandemont n'a point laissé d'enfant, mais sa sœur fut mariée avec un prince lorrain de la maison de Lillebonne, qui s'est éteinte dans celle de Rohan-Soubise.

chambre du roi Catholique, fils unique d'Hélène Perrenot, cousine de Perronne, demanda et obtint d'être envoyé en possession de la seigneurie de Maiche et des autres biens de Granvelle, en vertu de la substitution établie par le testament de François Perrenot, comte de Cantecroix. Béatrix de Cusance s'y opposait, alléguant la naissance d'un enfant posthume, qu'on regardait comme supposé. De là un long procès qui fut terminé par la mort de l'enfant. Le comte de la Baume-Saint-Amour devint possesseur de la terre de Maiche le 19 novembre 1662. Les d'Oiselet l'avaient possédée pendant vingt-neuf ans ; ils ne visitèrent que deux ou trois fois cette possession de la montagne.

La reprise de fief que fit au parlement de Dole, en décembre 1611, le comte de Cantecroix, par le fait de Jean IV de Guyot, démontre que depuis 1584 la population de Maîche s'était relevée à un chiffre dépassant cent familles (1). Jean V de Guyot, qui avait succédé à son père dans la place de gouverneur de Maîche, arrêta les dégradations commises par les populations voisines sur le meix de Derrière-le-Château, et fit reconnaître par le bailli d'Amont, en 1615, l'entière franchise de ce domaine. Ce seigneur n'administra pas moins bien sa fortune particulière, car, à sa mort, il possédait un mobilier d'une valeur de plus de 15,000 livres, et il retirait plus de 5,000 livres de revenu de ses terres, sommes considérables pour le temps. Christophe de Rye, devenu comte de la Roche, voulut s'attribuer exclusivement le commandement des milices de la Franche-Montagne et défendit au capitaine de Maiche de nommer un bannelier et de passer des montres d'armes. Comme celui-ci vaquait à cette opération, le 30 décembre 1630, arrive à l'improviste Marc de Saint-Maurice, capitaine de Saint-Hippolyte, qui le somme de tenir cinquante mousquetaires et sept arquebusiers (2), prêts à marcher sous ses ordres. M. de Guyot lui répond qu'il n'en fera rien, à moins qu'il n'exhibe une ré-

(1) Les noms les plus communs à Maîche à cette époque sont ceux des Guyot, Nappey, Navion, Maillot, Perriot-Comte, Laval, Valot.

(2) En 1584, la contribution militaire de la seigneurie de Maîche était d'un chevau-léger, d'un arquebusier à cheval et d'une pique, et en 1614, on voit un seul chevau-léger imposé au comte de Saint-Amour.

quisition du gouverneur de la province, qui, seul, a le droit de le commander, et dans le cas d'invasion du territoire seulement. Le bailliage de Baume reconnut la justice des droits de M. Jean-François de Guyot et condamna les prétentions du comte de la Roche.

Le roi de Suède, accouru au secours des protestants d'Allemagne, avait battu l'empereur à Leipsig en novembre 1631; la guerre allait être portée sur le Rhin et probablement dans le comté de Bourgogne. Le roi d'Espagne ordonna la levée de plusieurs *terces*(1) bourguignons, chacun de trois mille hommes, pour secourir l'empereur. Jacques de la Tour-Saint-Quentin, de Besançon, baron de Moncley, cousin de Jeanne Dupin, mère de M. de Guyot, qui eut le commandement d'un de ces corps, appela son petit-cousin pour commander, sous ses ordres, une compagnie de deux cents hommes. Celui-ci resta au service de l'empereur jusqu'au printemps de l'année 1635. Il avait fait preuve en Allemagne de grands talents militaires; le parlement les connaissait, et comme le comté de Bourgogne était menacé d'une invasion des Français et Suédois coalisés, il le rappela pour défendre nos frontières du côté de l'Alsace et de la Suisse. Déjà Charles IV, duc de Lorraine, allié de l'Espagne, venu au secours de la Franche-Comté, avait pris ses quartiers à Vaufrey; mais, prévoyant qu'il ne pourrait empêcher le maréchal de la Force d'y pénétrer par cette vallée, il mit le château de Montjoie en état de défense et conduisit son corps d'armée dans les terres de l'évêque de Bâle, du côté de Goumois et de Franquemont, où il fixa son quartier général. Sur ces entrefaites, M. de Guyot arrive à Maîche. Un conseil de guerre composé de MM. Girardot de Beauchemin, conseiller au parlement, de Mandre, commissaire général de la cavalerie comtoise, de Voisey, colonel du régiment de Dole, arrête que M. de Guyot gardera les passages du côté de la Suisse et de l'Alsace, avec un corps de six cents miliciens, dont quatre cents de la Franche-Montagne et deux cents de la terre de Morteau. Le chevalier Jean de Sagey, seigneur de Pierrefontaine-les-Varans, est adjoint à M. de Guyot. Ils établissent seize grand'-gardes avec quelques fortins au-dessus des montagnes, dans

(1) Régiments composés de 15 compagnies de chacune 200 hommes.

un développement de sept lieues. Ces mesures de défense en imposèrent tellement à l'ennemi pendant les siéges de Montjoie et de Porrentruy, qu'il n'osa passer sur la rive gauche du Doubs, limite en cet endroit de l'Alsace et de la Franche-Comté.

Le 10 juin, M. de Watteville, marquis de Conflans, commandant général des troupes en Franche-Comté, après avoir pourvu à la défense des montagnes et à l'approvisionnement de la forteresse de Chatillon-sous-Maiche, le boulevard de la contrée, visité les gardes du Lomont et de la Barbêche, arrive à Maîche avec M. de Beauchemin, intendant général de l'armée. Le lendemain, celui-ci se rend à Réaumont, afin d'organiser la défense dans cette partie de la montagne, et M. de Conflans, de son côté, part pour la ferme de Seigne, à mille pas des Français campés à Montjoie. De ce lieu, il date un ordre du jour où il recommande de garder avec un soin particulier les montagnes de Vaufrey, qui, quoique dépendantes de l'Alsace, sont placées sous la protection du comté de Bourgogne ; il ordonne que les gardes seront rapprochées les unes des autres pour se secourir plus facilement en cas d'attaque ; que toutes les milices de la Franche-Montagne seront réunies et divisées en deux corps, dont l'un stationnera sous les murs de Belvoir et l'autre auprès de Chatillon ; que ces colonnes enverront à l'alternative chaque jour un tiers de leurs hommes pour les gardes, pendant que les deux autres tiers se reposeront dans les villages où ils seront cantonnés ; que les habitants leur fourniront les vivres jusqu'à l'arrivée de ceux que le capitaine d'artillerie Gravelle doit leur amener. Il conclut en faisant le plus grand éloge de la science militaire et du courage de MM. de Sagey et de Guyot : Voici les paroles qu'il adresse spécialement à celui-ci : *Monsieur de Malseigne, après avoir été aux postes gardés par les communautés de la Franche-Montagne à votre direction et reconnu ce que vous avez fait pendant le siége de Montjoie, nous prisons extrêmement votre courage, conduite et dextérité, et nous vous remercions au nom de la province.*

En l'année 1636, M. de Malseigne occupa temporairement le château de Franquemont (1). Pendant l'été, les régiments alle-

(1) M. Duvernoy, dans sa notice historique sur la ville de Clerval, dit qu'en octobre 1637, le duc de Weymar força le pont de Goumois, battit à

mands et lorrains qui, du val de Delémont, marchaient sur Ornans, où l'on formait un corps d'armée destiné à faire lever le siége de Dole, traversèrent la montagne et ruinèrent entièrement les habitants. Patriote désintéressé autant que général courageux, M. de Malseigne sacrifia une grande partie de sa fortune afin de fournir des vivres à ces soldats. Ceux de ses compatriotes qui n'avaient pas fui en Suisse, se retirèrent dans la grotte du Fondereau-sous-Montandon, où ils avaient transporté l'horloge paroissiale, qui y resta plus de douze ans. Certain jour, lit-on dans un vieux manuscrit, Jean Coulau, de Maîche, se trouvant à l'entrée de la caverne, fut provoqué par un trompette suédois depuis le Cerneux-Vacheresse; adroit tireur, Coulau répondit par un coup de carabine aux insultes du Suédois et l'étendit roide mort. Pendant cette époque néfaste, l'incendie, la peste et la famine étaient les auxiliaires de la guerre. Dix maisons furent incendiées à Maîche, la ferme de Derrière-le-Château et le village de Mancenans en entier furent détruits par le feu. La peste régna dans la montagne d'une manière permanente, tantôt avec plus, tantôt avec moins d'intensité, de 1636 à 1646 (1). Pour surcroît d'infortune, une épizootie fit périr tout le bétail en 1638; les terres restèrent en friche et la famine la plus cruelle se fit sentir. Quel triste spectacle que celui des quelques hommes survivant à tous les fléaux, le corps décharné, le visage blême, attelés au nombre de quatre à cinq pour traîner une charrue! En février 1639, MM. de Guyot et le curé Claude Bouhélier sont à Soleure. Dans quel but s'y sont-ils rendus? Pour obtenir très probablement la protection du gouvernement de ce canton en faveur de leur malheureux pays, visiter et consoler leurs compatriotes qui s'y sont retirés. Ceux-ci, après le départ des troupes de Weimar,

Trévillers les milices de la Franche-Montagne, mais que sur l'arrivée des troupes lorraines, il repassa le Doubs. Girardot de Beauchemin ne dit mot de cette défaite. Selon lui, au contraire, les troupes lorraines combattaient à cette époque contre le duc de Longueville dans les environs de Bletterans et de Poligny. (Voir l'*Histoire de la guerre de dix ans*, p. 189 et suivantes.)

(1) A Maîche, on enterrait les pestiférés auprès de la chapelle Saint-Michel, au bas de Montejoie; à Mancenans, proche l'ermitage; à Charquemont et à Frambouhans, dans des terrains choisis exprès et au milieu desquels on avait construit des chapelles : ces lieux furent appelés dans la suite *cimetières aux bossus*.

au printemps, s'empressent de rentrer chez eux. Mais à peine y sont-ils revenus que les garnisons françaises de Porrentruy, Montbéliard, Blamont, Saint-Ursanne, Franquemont, viennent les rançonner.

Homme prudent, M. de Malseigne leur conseille d'envoyer une députation à M. de Castelmoron, commandant en chef à Montbéliard, et à M. de Vignacourt, son lieutenant à Porrentruy, afin d'obtenir une sauvegarde. Léonard Gentil, de Thiébouhans, Jacques Guigon, de Damprichard, bannelier de la Franche-Montagne, et Jean Ponsot, de Saint-Julien, se rendent auprès de ces généraux, qui leur garantissent la tranquillité à l'avenir, moyennant vingt pistoles par mois (1). Ce traité s'exécuta de 1640 à 1650. Après la pacification du pays, M. Labourey de Chevigney, lieutenant général du bailliage de Baume, voulut en profiter pour imposer la Franche-Montagne. Mais cette tentative, et avec raison, n'obtint aucun résultat.

Après la guerre de dix ans, il n'y avait plus que ruines, dépopulation, terres en friche dans les montagnes. Les usines détruites et dégradées sont reconstruites et acensées en grand nombre. Tels sont les moulins de Soulce et de Boulois, du Bief-d'Etoz, celui dit Sordelet, du nom de son propriétaire. Ceux de Valory et de Saint-Hippolyte reçurent des réparations avec des augmentations considérables (1640-1660). Les suites des guerres de 1636 subsistaient encore cent quarante ans après. La population de Maîche, qui s'était soutenue depuis la fin du quinzième siècle, avec quelque variation pourtant, au chiffre de cent vingt feux, n'en avait plus que quarante-huit en 1707 ; celle des Bréseux, de cinquante-neuf était descendue à trente-deux; celle de Mancenans et de la Lizerne, de trente-neuf à vingt en 1773 (2)! La moitié et plus des terres autrefois cultivées étaient tombées en friche, les bras manquaient pour les rendre à la culture. Les montagnards en tirèrent parti en les convertissant en pâturages pour engraisser le bétail et fabriquer du fromage. Le développement de ces deux industries ne

(1) La pistole valait à cette époque 4 francs 4 gros de France.

(2) Cependant la longévité est un privilége des montagnards. De 1726 à 1770, on trouve à Maîche et au voisinage cinq personnes mortes après 86 ans ; 7 après 96 ; 3 à 102 ; 1 à 107 ans.

remonte qu'à la seconde moitié du dix-septième siècle dans la Franche-Montagne. Les Suisses y arrivèrent en grand nombre pour remplacer les anciens habitants, dont ils achetaient les terres pour rien (1); on n'avait de domestiques et de journaliers que de cette nation, mais on n'en employait que de catholiques, et jusque vers 1720, il n'y eut que des prêtres suisses pour desservir les vicariats et chapelles. Le comte de la Roche avait perdu tous ses revenus; il fit renouveler ses terriers de 1680 à 1690 et ramena le nombre des chanoines de Saint-Hippolyte à huit.

Pendant ces guerres, M. Jean-François de Malseigne eut pour lieutenant fidèle et actif Claude Bouhélier, de Cernay-Blancheroche. Il lui donna en témoignage de son affectueuse reconnaissance le patronage de la chapelle Saint-Michel au-dessus de Maîche, qu'il avait fait recouvrir et restaurer en 1629 (2). L'intimité de rapports qu'il eut pendant plus de dix ans avec le duc de Lorraine lui valut l'amitié sincère de ce prince et de sa famille. La tranquillité rétablie dans le comté de Bourgogne, M. de Guyot rentra dans son château de Maîche, d'où il ne sortit plus jusqu'à sa mort, qu'avancèrent les fatigues de la guerre. S'il fut habile dans l'art militaire, il avait peu cultivé les lettres. Il dirigea vers la carrière qu'il avait suivie ses deux fils, Charles-Joseph et Jean-Baptiste, et les envoya se former au métier des armes en Flandre et en Allemagne. Pendant douze à quinze ans, aucune école n'avait été ouverte à la montagne, il n'y avait plus personne en quelque sorte qui sût lire et écrire, et le goût pour l'instruction s'était perdu dans toutes les classes de la société. Après la mort de son mari, Alexandrine de Châteauverd envoya son frère offrir en présent au comte de Saint-Amour le cheval de bataille de son mari et lui présenter le diplôme primitif d'institution de la capitainerie du château de Maîche, en le priant d'en investir

(1) Les Hierle, de Mouillevillers; les Mauvais, de Romboz; les Jobin, de Maîche; les Glasson, du Prélot; les Moser, du Barboux, sont des familles venues de la Suisse.

(2) Cette chapelle a été reconstruite en beau style gothique en 1850 et 1851, par les soins du R. P. Ducreux, célèbre prédicateur de la société de Jésus, à l'aide des dons, fournitures et travaux volontaires des bons paroissiens de Maîche et du voisinage.

son fils (1), faveur qui fut accordée sur-le-champ à Charles-Joseph, qui était l'aîné. Le nouveau capitaine reçut l'ordre, le 9 juin 1671, de réunir les milices de la montagne, car on craignait une invasion des Français, qui avaient formé trois corps d'armée, un à Dijon et les deux autres en Lorraine, mais on en fut quitte pour la peur.

Charles-Joseph de Guyot, à son retour d'Allemagne, ne pouvant entrer au service de l'Espagne à cause de la conquête de la Franche-Comté par Louis XIV en 1668, s'était marié. En 1679, il partagea avec son frère Jean-Baptiste les biens de leur famille, qu'ils divisèrent par là en deux branches, dites de *Malseigne* et de *Bermont* ou de *Maîche*. Charles-Joseph obtint le château, la *cour* de Malseigne, toutes les terres des Ecorces, de Goule, des Combes, Derrière le Gey, les meix et dîmes Frotey à Chamesol, Perceval à Montandon, et d'autres terres. Jean-Baptiste eut le château de Maîche avec ses dépendances, les fermes derrière le château, Vacheresse, la seigneurie de Faimbe et les dîmes de Bief. Les créances se partagèrent par moitié; la présentation à la chapelle du *Sanctissime Salvator* resta en commun; mais les tapisseries des appartements et les tableaux généalogiques qui ornaient la salle du vestibule restèrent en propriété à M. de Maîche (2). Ce seigneur, qui avait reçu une éducation soignée, et fort bel homme du reste, jouissait de toute la bienveillance des princes de la maison de Lorraine; il avait servi pendant sa jeunesse en qualité de capitaine dans le régiment de Vandemont. Après la réunion de la Franche-Comté à la France, il fut vivement sollicité de prendre du service dans l'armée de cette nation, mais sa mère l'en détourna toujours. Charles-Joseph, son deuxième fils, dit *le chevalier de Bermont*, élevé comme page à la cour de Lorraine, avait obtenu, par la protection de la duchesse, une place de capitaine de grenadiers dans le régiment de Touraine. Il y entrait à peine que sa compagnie fut confondue avec une autre, et que la moitié des officiers fut mise en disponibilité par suite de cette fusion. M. de Bermont, qui avait moins de six mois de

(1) Ce cheval (sous poil souris) était estimé 134 francs.

(2) Il acheta la seigneurie de Bermont en 1681; il en porta le nom indistinctement avec celui de Maîche; ses descendants firent de même.

service, conserva son grade et rencontra dans ses collègues moins favorisés, des rivaux jaloux, qui l'obligèrent de mettre dix-sept fois l'épée à la main, sans compter les assauts que son oncle Ferdinand de Malseigne soutint pour lui. Informé de ce qui se passait, le roi destitua deux ou trois de ces spadassins les plus opiniâtres. M. de Bermont, de mœurs douces, se fit chérir des soldats et de ses chefs, et tout particulièrement du maréchal de Belle-Isle. Le régiment de Touraine fut envoyé en Autriche, en 1742. M. de Ségur, commandant de la ville de Lintz, ayant détaché les grenadiers avec le partisan Jacob, pour s'emparer d'un gros village mieux défendu qu'on ne croyait, M. de Bermont trouva la mort dans cette attaque. Le 16 janvier, son corps, rapporté à *Lintz*, reçut la sépulture au milieu des regrets universels.

Nous arrivons enfin à l'époque où la seigneurie de Granvelle à Maîche passa à la famille de Guyot, ce qui eut lieu d'une manière successive. Charles-François de la Baume, fils de Jacques, devenu seigneur de Maîche, donne, le 21 février 1691, à MM. de Guyot, en récompense de leurs services dévoués aux seigneurs de Maîche, le droit de chasse sur toutes les terres de la seigneurie, moyennant 7 sols 1/2 estevenants payables à chaque Saint-Martin d'hiver. Deux ans après, le 9 mai 1693, le même seigneur, du consentement de son beau-frère Lévi de Château-Morand, concède à MM. de Malseigne et de Maîche la haute justice sur toutes leurs terres, en considération, dit-il, *des services gratuits rendus pendant* 120 ans par leurs ancêtres, moyennant 120 louis (de 12 livres l'un, formant 1,400 livres de France), s'obligeant à les rendre si le roi ne voulait pas ériger ce fief. Le 1er mai 1707, M. Béat de Maîche, seul, achète du même comte de Saint-Amour la haute justice et tous les droits seigneuriaux sur les quatre villages des Bréseux, Mancenans, la Lizerne et Orgeans, moyennant 450 louis comtois à 13 livres 5 sols la pièce, valant argent de France 5,962 livres 10 sols. Enfin, le 10 octobre de la même année, il acheta encore, tant pour lui que pour M. Béat de Montejoie, comte de la Roche, et pour Mme Suzanne Roussel, veuve de M. Perrinot, procureur du roi à Ornans (1), remariée à M. d'Aucine, seigneur de Norioux-

(1) La famille Perrinot, originaire du Russey, commença à être connue dès le milieu du XVIIe siècle. Elle comprenait deux branches : 1° celle du con-

la-Boulaye en Berry, maître de camp au service d'Espagne, le reste de la terre et baronie de Maîche pour 85,000 livres comtoises, faisant en monnaie française 56,668 livres 3 sols 4 deniers (1). C'est ainsi que de la maison de Saint-Amour, un tiers de la terre de Maîche, plus quatre villages, passèrent à la famille de Guyot, qui les reprit sur-le-champ de fief du comte de Montejoie, devenu possesseur du comté de la Roche et du tiers de Saint-Hippolyte dans la seigneurie de Maîche, par l'achat qu'il en fit, en 1703, pour 84,000 livres, de Charles-Eugène, prince d'Aremberg, et de Marie-Henriette de Cusance, son épouse. Celle-ci les avait recueillis, en 1657, de la suc-

seiller Perrinot, et 2° celle de son cousin, procureur du roi au bailliage d'Ornans. La première produisit un chanoine, un jésuite d'un grand mérite et un président du présidial de Besançon, devenu le père d'un second conseiller au parlement; c'est de celui-ci que nous aurons à parler. De la seconde sortirent Perrinot de Longevelle, capitaine d'infanterie, mort célibataire à Luxeuil, l'abbé Perrinot, doyen du chapitre à Saint-Hippolyte, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Sauveur de Montreuil; ils étaient les fils du procureur du roi et de Suzanne Roussel. Les Perrinot, du Russey, n'étaient point parents de leurs homonymes de Charquemont.

Les personnages marquants de la Franche-Montagne au XVIIIe siècle sont le procureur fiscal Lacave, dont le fils se dévoua et mourut au service des pestiférés à Marseille en 1720; les Châtelain, des Joux, ses beaux-frères; les Maillot, de Charquemont et de Montandon; les Humbert, du Luhier; Racine, du Russey, homme éloquent, qui, après s'être enrichi dans le commerce, prit ses grades, devint directeur de l'hôpital du Saint-Esprit à Besançon; Binétruy de Grandfontaine, à Orchamps, renommé pour ses lumières et sa probité, notaire et intendant du duc de Randan; il acheta une place de secrétaire du roi et la seigneurie de Grandfontaine-Fournets; Lambert, de Guyans, fermier général des terres de Vennes et Chatelneuf, emploi où il fit une grande fortune; il contribua pour plus de la moitié aux frais de la construction de l'église de Guyans-Vennes; son épouse était parente de M. Boudot, de Morteau, évêque d'Arras.

(1) En achetant la terre de Maîche, dénommée *baronie* dans l'acte de vente, et cela à six reprises, M. Béat de Maîche fut investi par le fait du titre de baron. Afin de payer cette acquisition, il avait vendu en 1709 sa terre de Bermont à M. Cenet, d'Accolans, pour 27,000 livres. Celui-ci n'avait payé sur ce prix que 7,000 livres. M. de Maîche se rendit à Bermont, le 17 novembre 1716, dans l'intention de racheter la terre de ce nom, car elle rapportait 500 livres, 500 paires de grains, avec les droits féodaux, la mainmorte; les 500 arpents de bois étaient estimés 50,000 livres. En 1770, le quart de cette terre fut vendu 40,000 livres. M. de Maîche ne put terminer cette affaire, parce que le surlendemain de son voyage à Bermont, M. Cenet, en s'en retournant à Accolans avec son épouse et son domestique, fut tué d'un coup de feu dans les bois entre la Grange-Corcelles et Blussans.

cession de son premier époux Ferdinand-Just de Rye. De leur côté, les comtes de la Baume père et fils voulurent revenir sur la vente faite à M. de Maîche et la faire annuler, sous le prétexte de la substitution qui pesait sur la seigneurie vendue ; mais le parlement de Besançon, par un arrêt du 13 mai 1718, confirmé par le conseil du roi le 13 août 1720, les débouta, par ce motif que la substitution n'avait point été insinuée et publiée conformément aux ordonnances. Si dès la fin du XVI[e] siècle et dans le commencement du suivant, on voit les possesseurs de la terre de Maîche fournir tantôt trois, tantôt un seul homme pour la contribution militaire, ils ne furent du moins contraints de participer aux impôts de la province que dans la deuxième moitié du XVII[e] siècle. Maîche, d'abord taxé à 100 livres pour sa part du don gratuit, eut à payer, en 1674, 900 livres, qui s'élevèrent successivement jusqu'à 1,020, montant de ses impôts en 1761. Le territoire des Joux (1), séparé de Maîche (de 1740 à 1750), était taxé à 240 livres. Trévillers, imposé comme Maîche, obtint une décharge de 200 livres ; les Bréseux payaient 300 livres et Mancenans 170 livres. La réduction des monnaies à la moitié de leur valeur primitive, après la paix d'Utrecht, amena une baisse énorme du prix des terres et des denrées, qui reprirent leur cours normal après que le cardinal de Fleury eut remis les espèces monnayées à leur valeur première (2). Cela ne dura pas longtemps. Les guerres de la succession d'Au-

(1) Il comprenait 757 journaux, celui de Courtain 618, le Prélot en avait 511.

(2) Le domaine de Trémeux, de 120 journaux, vendu, à cette époque 1,336 livres, fut revendu 8,000 livres vingt ans après. Le prix du blé était à 24 sols la mesure, l'orgier à 8. Voici la nomenclature du prix des denrées à la montagne, de 1700 à 1750 :

Le blé, 3 livres ; le bœuf à la boucherie, 2 sols 1/2 la livre ; item le veau, 2 sols ; un cochon de lait, 30 sols ; beurre, 2 sols 1/2 la livre ; fromage façon Gruyère, 21 livres le cent pesant ; on l'expédiait en grande quantité sur Strasbourg ; une poule, 4 sols 4 deniers ; œufs, la douzaine, 3 à 4 sols ; poulets, lap aire, 3 à 4 sols ; bécasse, 5 sols ; gélinotte, 5 sols ; poisson, 5 sols la livre ; riz, 1 sol ; sucre, 13 sols 4 deniers ; poivre, 16 sols ; clous de girofle, 12 sols la livre ; suif, 6 sols ; les chandelles fabriquées, 8 sols la livre ; item la laine, 8 sols ; lin, 7 et 8 sols ; la filasse de chanvre dite œuvre, 4 et 5 sols la livre ; belles planches, la douzaine, 7 livres ; lambris item, 2 livres ; ancelles toutes façonnées, 6 livres 13 sols le millier ; les plus beaux bœufs ne se vendaient que de 150 à 200 livres la paire.

triche en 1744, et de Sept-Ans en 1756, vinrent entraver le commerce en répandant l'alarme, à tel point que M. Mignet de Sérilly, intendant de la province, et Duvivier, commandant général de l'artillerie, visitèrent les passages des montagnes par où l'ennemi pouvait pénétrer en Franche-Comté, et que le chevalier Charles-Antoine de Malseigne assembla les milices de la Franche-Montagne. D'un autre côté, l'effroi général répandu par les assassinats et la dévastation commis dans l'abbaye de la Grâce-Dieu le 28 avril 1757, par les douze brigands commandés par Dumont, n'était guère en voie de se calmer à la vue des compagnies de soldats que le gouvernement envoya en quartier pendant six mois à Morteau, Russey, Maîche, Mathay, etc., etc., pour garder les frontières, tandis que les Suisses, par mesure de sûreté, faisaient la garde nuit et jour sur la rive droite du Doubs. Ajoutons à cela la perte considérable occasionnée à la population par l'épidémie qui sévit, de 1740 à 1746, sur le bétail de la manière la plus désastreuse, tellement que les terres restèrent en friche en partie, que les foires de Maîche ne se tinrent plus pendant cinq ans. Enfin, la misère publique fut au comble par la destruction des récoltes des grains, perdus tantôt par la rigueur et la prolongation inouïe des hivers, tantôt par des pluies diluviennes ou par les insectes, fléaux qui se succédèrent presque sans interruption de 1750 à 1770. La disette des aliments se fit sentir à plusieurs reprises, notamment en 1771 (1). Le parlement défendit sous des peines sévères l'exportation du blé en Suisse. M. de Caumartin-Saint-Ange, intendant de la province, vint à la montagne pour faire garder les passages du Doubs par les habitants, qui veillaient nuit et jour. Vaine mesure pour arrêter la cupidité des accapareurs! Plus de quarante d'entre eux, surpris et arrêtés, furent condamnés à des amendes de 500 livres.

Maîche avait besoin de reconstruire ses édifices paroissiaux. Le curé était logé dans la maison Morel (2), l'église tombait en ruines; tout ce que nous savons de son architecture, c'est que

(1) Le blé se vendait à la Chaux-de-Fonds 15 et 16 livres la mesure, et le pain d'orgier cinq sols la livre.

(2) Cette maison était louée 45 livres par an; la cure actuelle de Maîche fut marchandée en 1704, pour 2,888 livres.

le chœur était surmonté d'une voûte basse et à plein-cintre et la nef d'un plafond ; qu'elle était peu large, qu'elle renfermait les cinq chapelles du *Sanctissime Salvator*, à laquelle on avait une grande dévotion, du Rosaire, des Trois-Rois, de Saint-Eloi, de Saint-Sigismond fondée par les paroissiens, sans parler de celle du seigneur. A l'exception de celle-ci, elles n'étaient que de simples autels renfermés dans l'enceinte de l'église ; si on leur donnait le nom de chapelles, ce n'est qu'à cause des fondations pieuses qui y étaient attachées, et dont les fondateurs s'étaient réservé la collation (1).

L'ancienne église de Maiche fut démolie en 1753, et la neuve achevée en 1760 ; on y célébra la première messe le 26 mai 1759. Elle fut consacrée le 9 octobre 1768, par Mgr de Rosy, suffragant de Besançon (2). Cet édifice, qui est un parallélo-

(1) Les fondations pieuses existantes dans l'église de Maîche étaient dues pour la plupart à la famille de Malseigne. Sans rappeler celles de Pierre de Guyot, mentionnées ci-devant, un autre membre de sa famille donna un capital de 10 francs pour 4 messes par semaine à l'autel du *Sanctissime Salvator*, Béat de Guyot 100 autres francs pour 3 autres messes au même autel, Jean V de Guyot donna 4 francs par an pour rétribuer trois autres messes le jour de la fête de Sainte-Croix de septembre, et les veilles de la Visitation et Présentation de Notre-Dame. Ce même seigneur fonda encore, moyennant pareille somme, 8 messes basses par an à l'autel du Rosaire, et la procession à vêpres du 3e dimanche de chaque mois, fête du saint Sacrement, qu'il rétribua 12 francs. L'épouse de J.-B. de Guyot fonda aussi deux messes par semaine à l'autel du *Sanctissime Salvator*, pour 80 francs, et donna ce bénéfice au fils de M. de Sagey, seigneur à Pierrefontaine-Varans.

M. Bichet, ancien notaire, originaire de Rosureux, fonda en 1701 la messe dite des *gardes-maisons* pour les dimanches, et 8 autres dans la semaine à l'autel du Rosaire ; il pourvut cet autel d'ornements et de toutes les choses nécessaires à la célébration des saints mystères, et dépensa pour ces objets et la fondation plus de 20,000 livres. Claude Tirole, du Prélot, fonda, en 1710, la messe du saint Sacrement le jeudi ; Jean-Guillaume Humbert rétribua des prières pour les morts les premiers lundis de carême, et la sonnerie pour les agonisants tous les jeudis.

(2) Messeigneurs Antoine-Pierre Ier de Grammont, en 1666 ; Gaspard de Grammont, évêque d'Aréthuse, à l'occasion de la consécration de l'église de Montandon en 1710 ; François-Joseph de Grammont en 1717, ont visité Maîche. Les archevêques Antoine-Pierre II de Grammont, de Moncley, de Choiseul, n'y sont pas venus. Au XVIIIe siècle, les visites épiscopales n'étaient pas aussi fréquentes que de nos jours. Les curés envoyaient les enfants à Besançon, surtout les jours de l'ostension du saint Suaire, ou à Porrentruy, afin qu'ils fussent confirmés.

gramme, offre à celui qui y entre un aspect grandiose et majestueux. La grande nef, qui se termine par un chevet semicirculaire, a, de longueur 42, de largeur 30, et de hauteur 16 mètres ; huit gros piliers carrés la séparent des deux collatéraux : ceux-ci n'ont que trois mètres de largeur avec 14 de hauteur, et sont embarrassés par des murs buttants reliant chaque pilier aux murailles latérales de bas en haut, avec des arcades de 2 mètres de hauteur pour la circulation. La disproportion des collatéraux disparaît devant le coup d'œil que présente l'ensemble de l'édifice vu depuis la porte d'entrée. Les piliers sont terminés par des chapiteaux corinthiens surmontés d'un entablement d'un mètre de hauteur, dont le couronnement est soutenu par des modillons carrés reposant sur la frise, ce qui est d'une élégante hardiesse. Le chœur, ainsi que les deux sacristies latérales surmontées de tribunes, ont une longueur de 13 mètres : celles-ci ne sont que la prolongation des collatéraux. Au devant de la sacristie, à droite, se trouve l'autel de saint Michel, et celui de saint Modeste à gauche. Le style des voûtes et des fenêtres, surmontées chacune d'un œil-de-bœuf, est le plein-cintre. Mgr de Rosy admira la beauté de l'église de Maîche ; de nos jours on dépense des sommes énormes pour construire des églises qui n'en approchent même pas, et pourtant elle n'a coûté que 20,000 livres ! A quoi, cependant, il faut ajouter l'extraction et le transport des matériaux dus à la fervente piété des paroissiens. Les tufs des voûtes, tirés de Valory, furent rendus sur place par les habitants formés en chaîne et passés de mains en mains. Les femmes elles-mêmes voulurent participer à cette œuvre et ne cessaient d'encourager leurs maris et leurs fils au travail. Quel bel exemple de foi vive et agissante ces vrais chrétiens laissèrent par là à leurs descendants !.... M. l'abbé Petit, originaire du Vaudey, vicaire à Maîche, fut l'architecte de l'église, dont il composa le plan d'après ceux de plusieurs édifices des cantons de Berne et de Soleure qu'il avait visités. Le clocher ne fut terminé qu'en 1767 ; le dôme coûta 2,000 livres. Les ressources communales étaient épuisées, car Maîche venait encore d'être taxé à 2,400 livres pour l'établissement de la route de Saint-Hippolyte à Montandon en juin 1766 ; la prolongation jusqu'à Maîche n'eut lieu qu'en 1769. Avant 1700, il n'y avait encore aucune

route dans les montagnes ; à cette époque seulement, on commença à en construire.

Depuis la réunion de la Franche-Comté à la France, les Malseigne et les de Maîche figurent dans les premiers rangs de la noblesse, sont décorés des ordres, admis dans les confréries et chapitres auxquels elle a seule le droit de prétendre. Les Malseigne, réputés pour leur valeur guerrière, servent dans les armées de France, paraissent aux cours des empereurs et princes souverains d'Allemagne, où ils sont investis des premières dignités, telles que celles de chambellan, maréchal, aide de camp, etc., etc. Ces hautes positions les jetèrent dans de grandes dépenses, ils aliénèrent presque tous leurs domaines, mais ils trouvèrent toujours une obligeance aussi désintéressée qu'empressée dans leurs cousins pour sortir de leurs embarras financiers. Ceux-ci jouirent d'une haute faveur à la cour de Lorraine et servirent aussi dans les armées françaises et espagnoles. Mais Béat-Joseph de Bermont passa en entier à Maîche sa longue vie. Agriculteur éclairé et prudent, il tenta avec succès plusieurs expériences agricoles, le drainage entre autres, si utile à Maîche, où le quart au moins des terres sont marécageuses ; versé à fond dans l'économie domestique, administrateur intelligent et actif, il accrut, malgré des pertes nombreuses, les revenus de sa terre. Il ajouta à sa fortune les domaines de Montigny et de Charriez, une maison à Besançon, du prix de 40,000 livres, la seigneurie d'Orgeans, provenant de son beau-frère Fau, les prés-bois du Cotard, des Séchières, les propriétés de la Lavotte, de Clan, de la Combotte-au-Sapin, de Souvanne, de la Femme et des Reuchottes. Il reçut ces trois dernières avec les domaines de Goule et de Derrière-le-Gey, en échange de sa seigneurie de Bretonvillers, Longevelle, Fremondans, Rosureux, Varin, Battenans, le cens du pont de Vautrans, qu'il avait cédé en 1762 à son cousin Charles-Théodore-Hilaire de Malseigne, qui avait fixé sa résidence à Sancey-le-Grand, dans le fief de son épouse Joséphine de Grivel-Perrigny. Le domaine de Cernay ne fut acheté que par son fils Alexandre-Nicolas de Maîche.

Nous avons dit comment Béat-Joseph de Bermont avait acheté la seigneurie de Maîche dite de Granvelle. Ainsi la terre de ce lieu se trouva divisée de nouveau en trois portions :

1° l'ancienne, dite de *Saint-Hippolyte*, avec un tiers dans celle de Granvelle, elle appartenait à M. le comte de Montjoie ; 2° un autre tiers de Granvelle, avec quatre villages de plus, à M. de Maîche ; 3° enfin, le reste à la dame Roussel de Norioux. Celle-ci laissa sa portion à ses deux fils, le capitaine au régiment de Vermandois, dit *le chevalier de Longevelle*, et l'abbé de Saint-Sauveur-de-Montreuil, appelé *monsieur de Cernay*. Le chevalier de Longevelle vendit, en 1741, le 12 janvier, sa part à M. Béat de Bermont pour 2,000 livres de pension viagère et 2,000 livres payées comptant ; mais le vendeur voulut que cette vente restât secrète, et il légua dans son testament sa seigneurie à M. de Bermont. Le conseiller Perrinot, fils du président au présidial de Besançon, héritier universel de son parent, mécontent de voir Maîche distrait de son héritage, sollicite M. Jean-Baptiste Hattman de Montjoie, seigneur de Maîche, à faire mainmise sur cette terre et à user du retrait féodal en qualité de suzerain, vu que M. de Bermont l'avait eue et possédée sans faire reprise de fief et donner son dénombrement. De son côté, Béat de Bermont n'était devenu le propriétaire authentique et ostensible de cette terre qu'en vertu du testament du chevalier de Longevelle, qui ne devint exécutoire qu'à sa mort en 1747. L'année suivante, commence entre M. de Montjoie et M. de Bermont un procès sur la demande de commise et de retrait féodal. M. de Bermont le gagne à Dole, le perd à Metz, et le conseil du roi, après avoir cassé ce dernier arrêt, renvoie cette affaire devant le parlement de Dijon. Après avoir dépensé, M. de Montjoie plus de 40,000 livres, et M. de Bermont 20,000 au moins, ils transigèrent et partagèrent la terre de Maîche le 16 avril 1757. M. de Bermont céda à M. de Montjoie, moyennant 16,000 livres, la portion qu'il avait acquise du chevalier de Longevelle. On forma ensuite deux lots du reste de la seigneurie de Granvelle. Le premier comprit Tremeux, Courtefontaine, les Plains, Grand-Essart, Mine-Diane, Cernier-d'Ambray, Fessevillers, les meix Tissot et Salins, Urtière, Cernay-sur-Soulce, la Joux-Perreton, Montaumont, Soulce, la rivière du Doubs, les Côtes, Sappoi, Chamesol, les moulins et usines de Saint-Hippolyte, Bichéneuf, la Mine Fondereau, Bief-d'Etoz, Derrière-la-Roche, les moulins sur le Doubs. Ce lot fut chargé d'une soulte de 2,000 livres de

France et d'un cens de 36 mesures de froment. Le deuxième lot fut composé de la maison Granvelle et de la partie de Maîche dite de Granvelle, le Prélot, les Joux-de-Maîche, Mont-de-Pré, les Ecorces, Cernay-sur-Maîche, la Lavotte, Friolais, Mont-de-Vougney, Battenans, Bretonvillers, les prés du côté Bernard sur Pierrefontaine-Varans, Varin, Rosureux, Fremondans et généralement de tout ce qui n'était pas compris dans le 1er lot. Celui-ci échut à M. de Montjoie, qui paya sur-le-champ les 2,000 livres et délégua le cens des 36 mesures de blé à prélever sur le moulin de Valory. Le 2e lot arriva pour les deux tiers à M. de Bermont et pour l'autre tiers à l'abbé Perrinot. Ces deux lots restèrent affectés, pour chacun une moitié, des redevances au chapitre de Saint-Hippolyte pour les anniversaires de Jean de la Roche et de Marguerite de Neuchatel, son épouse, et la suzeraineté sur le 2e lot fut spécialement réservée à M. de Montjoie. Le même jour, Béat de Bermont et l'abbé Perrinot partagèrent le 2e lot après en avoir fait les trois parts que nous avons décrites ailleurs (1), ce que nous ne répétons pas ici à cause que M. de Bermont acheta pour 20,000 livres la portion de l'abbé Perrinot, le 15 novembre de la même année. M. de Montjoie céda, en 1736, à M. Doyen, de Laviron, tous les droits seigneuriaux avec la haute justice qu'il avait à Trévillers, Ferrière, la Burdelière et Thiébouhans, contre les droits seigneuriaux de M. de Laviron dans douze localités de la Franche-Montagne; il acheta le fief dit *Pelousey* du conseiller Marquis, celui appelé *Valengin* de Charles-Antoine de Malseigne, et réunit de la sorte au comté de la Roche tous ces petits fiefs des seigneurs Montagnons, à la réserve toutefois de celui de M. de Trévillers, devenu haut justicier. La seigneurie de M. de Montjoie dans la Franche-Montagne comprit 550 feux, celle de M. de Maîche, 230; de M. de Trévillers, 84; de M. de Malseigne, 3, non comprise la seigneurie de Bretonvillers cédée par M. de Bermont : telle était la position des seigneuries de Maîche et de Trévillers à la fin du XVIIIe siècle.

On touchait à la révolution française, qui allait faire disparaître l'organisation féodale. M. Alexandre-Nicolas-Joseph de Maîche venait d'être titré marquis, quand, avec 1789, com-

(1) *Essai sur l'histoire de Montjoie*, p. 64.

mence pour lui une série de longs malheurs. On lui attribue 30,000 livres de rentes et on veut qu'il paie un don patriotique de 11,000 livres. Si, au printemps de 1792, il va chercher un peu de tranquillité à Besançon, il y est jeté en prison, d'où il ne peut se tirer qu'au bout d'un mois. En décembre, on appose les scellés dans son logement en cette ville et au château de Maîche, sous le simple soupçon de l'émigration de ses fils(1). En mai 1793, il est traîné, quoique gravement malade, en réclusion au séminaire; de là il est transféré à Dijon, puis traduit au tribunal révolutionnaire à Paris. Sa tête n'échappa à la hache de la guillotine que par la chute de Robespierre, en 1794. Sur la fin de cette année, il est enfin rendu à la liberté après dix-huit mois de détention. Rentré à Besançon et placé sous la surveillance de la police, il obtint à force de démarches la radiation de ses deux fils et de son épouse de la liste des émigrés, et la restitution de sa fortune, qui avait été séquestrée (août 1800).

Dès le commencement de 1790, le bourg de Maîche avait demandé le siége du district en place de Saint-Hippolyte. Maîche renfermait alors 60 maisons, 95 citoyens actifs. Les habitants firent imprimer un Mémoire pour faire valoir les droits de cette localité à devenir le chef-lieu du district. L'auteur présentait Maîche comme le centre du commerce dans la montagne; il relevait l'importance de ses douze foires mensuelles, il le signalait comme le débouché des produits de la haute montagne, gros blés, fromages, bœufs gras, chevaux, bois et planches, et comme l'entrepôt des denrées du pays bas, blés, vins, sels, fers, etc. C'est à l'affluence des étrangers qui y avait lieu qu'il dut le triste et effrayant spectacle de la guillotine en permanence pendant plusieurs jours sur la place publique; elle était dressée au côté gauche de l'église, en face de la maison Granvelle. Les 14 et 25 octobre 1793, elle fit tomber les têtes de dix-neuf hommes, jeunes pour la plupart; ils n'avaient commis d'autre crime qu'une tentative de soulèvement pour ne pas aller à l'armée, et qu'une démonstration en faveur du gouvernement royal et de la religion catholique,

(1) Les scellés furent apposés aussi au château Malseigne, car le baron Louis-Ferdinand était émigré; tous ses biens furent vendus par la nation.

cela sans avoir versé une seule goutte de sang. M. le comte de Montalembert a fait graver les noms de ces victimes en lettres d'or sur une table de marbre noir appendue dans la chapelle Saint-Modeste de l'église de Maîche (1). Le représentant du peuple Bassal, religieux lazariste défroqué, s'était installé avec l'accusateur public au château de M. de Maîche; c'est de là qu'il envoya ces innocents à la mort après un simulacre de jugement. Cette belle demeure servit de logement, pendant la Révolution, à une partie des détachements de soldats, gardes nationaux et volontaires, qui stationnèrent à Maîche presque sans interruption; elle subit nécessairement de graves dégradations; malgré les scellés, les meubles furent dilapidés. La chapelle, où M. le curé Olivier réunissait les catholiques pour les offices religieux après l'arrivée du curé constitutionnel, fut dépouillée de ses ornements et fermée à la fin de 1792.

Alexandre-Nicolas de Guyot, marquis de Maîche, rentré chez lui en 1800, avec sa famille, mourut quelque temps après dans une vieillesse avancée. Le plus jeune de ses fils resta en Espagne, où il servait depuis 1786, et l'aîné, François-Joseph-Xavier, épousa, en 1801, Louise-Alexandrine-Théoduline de Grammont de Villersexel. Le marquis de Maîche sut allier la popularité au ton de la bonne société. Pendant l'hiver, il habitait à Besançon la maison que ses père et mère avaient achetée rue du Chapitre, en 1796, et il consacrait tout le temps de l'été qu'il passait à Maîche, à la restauration et à l'embellissement de son château, dont il a fait la plus belle maison de plaisance des

(1) Voici les noms des infortunés immolés à Maîche : Jean Barçon, de Longemaison ; Etienne-Joseph Boillon, du Plaimbois-du-Miroir ; Victor Boillon, du même lieu; Jean-Guillaume Brullot, de Vennes; Jean-Pierre-Nicolas Busson, de Guyans-Vennes; François-Xavier Cassard, du même lieu; Jean-François Chatelain, de Longevelle ; Claude-François Daigney, du même lieu ; Claude-Joseph Devillers, de Vennes; François-Xavier Dumont, de Flangebouche; Jean-François Gauthier, du même lieu; Louis-Victor Humbert, de Longevelle; Jean-Baptiste Jeandemaîche, du Mont-de-Vougney; Jean-Tobie Monin, des Ecorces; Claude-Antoine Mougin, de Guyans-Vennes; Claude-Baptiste Mourey, d'Ouvans; Jean-Baptiste Receveur, de Longevelle; François-Joseph Tastu, de Guyans-Vennes; François Thomas, de Flangebouche. Voyez le chapitre Ier de la *Vie* du digne et bien regretté chanoine Busson. M. l'abbé Besson y a dépeint, avec sa plume facile et élégante, les émouvantes péripéties de la *petite Vendée franc-comtoise*, qui aboutit, hélas, au drame sanglant dont la place de Maîche fut le théâtre !!!

montagnes. Mme de Maîche, digne fille de l'antique et illustre famille de Grammont, modèle accompli de religion, de douceur et de charité, n'avait d'autre occupation que le soin des pauvres et l'embellissement de l'église de Maîche, qui lui doit ses vases sacrés magnifiques et ses plus beaux ornements. Ces dignes époux donnèrent une de leurs maisons pour servir de logement aux sœurs de la Charité, installées à Maîche depuis le commencement de ce siècle. A ce premier don, ils ajoutèrent leur pré dit de la *Ruse*, rapportant 400 francs, pour payer la pension d'un vicaire, puis ils donnèrent leur domaine de *Goule*, de 600 francs de revenus, aux bureaux de bienfaisance et de la fabrique. M. de Maîche reçut la croix de Saint-Louis, en 1816, et fut maire de son village jusqu'à sa mort, arrivée en 1824. Il n'avait pas d'enfants, il légua toute sa fortune à sa bienfaisante compagne ; elle n'est morte qu'en 1854.

C'est ainsi que la terre de Maîche est rentrée, en partie du moins, dans la maison noble de Villersexel, 400 ans après qu'elle en fut sortie. Elle est possédée maintenant par MM. les comtes Werner de Mérode et de Montalembert, qui, par leurs alliances, l'ont reçue de la vénérable famille de Grammont.



NOTICES HISTORIQUES

SUR

LES CHATEAUX ET SEIGNEURIES

QUI FAISAIENT PARTIE DE LA FRANCHE-MONTAGNE.

Trévillers.

Ce village, au levant et à 7 kilomètres de Maîche, mentionné en 1177 dans la bulle d'Alexandre III pour le prieuré de Lanthenans, sous le nom de *Tyrvillar*, de *Trivelari* dans une charte de 1219 pour l'abbaye de Lucelle, ensuite de *Trevelers*, *Trevelars*, fut le siége de plusieurs fiefs appartenant aux seigneurs dits *Montagnons*. Le plus important, puisqu'il consistait dans le neuvième des revenus seigneuriaux dans toute l'étendue du comté de la Roche, fut inféodé, en 1292, par Jean II de la Roche, à noble Jean *Peut*, son grand-maire à Trévillers, en récompense de ses services. Une de ses descendantes le porta en dot à M. Laviron, lieutenant général au bailliage de Baume, d'où il prit le surnom de *Laviron*. Il passa ensuite à la maison de Bonstetten, de Berne, qui le vendit, en 1630, à Jean Doyen, riche bourgeois de Saint-Hippolyte. Ses descendants, Luc, Antoine et Africain, le possédèrent successivement, et comme la perception des revenus de ce fief occasionnait des contestations fréquentes avec les agents des comtes de la Roche, Africain Doyen le céda à M. de Montjoie contre l'abandon qu'il lui fit de tous ses droits seigneuriaux et de la haute justice (en se réservant toutefois les droits d'appel au bailliage de Saint-Hippolyte), à Trévillers, Thiébouhans, Ferrière et la Burdelière, villages qui formèrent dès lors la circonscription de cette terre. M. le conseiller Doyen, bienfaiteur de Trévillers, usa de l'in-

fluence que lui donnait sa charge et de son intimité avec l'intendant de la province, pour faire alléger les charges publiques dans ce village et y établir les trois foires annuelles qui subsistent encore (1756).

D'autres personnages nobles du nom de Trévillers, au moyen âge, possédaient des fiefs en divers lieux, à Courtefontaine, Tremeux, Seigne, Saint-Hippolyte, Fahi, et autres villages de l'Ajoie. *Louis* de Trévillers vivait en 1219; *Hugues* en 1337, *Girard*, dit Moine, écuyer en 1347; *Perrin* en 1349; *Jean* de *Treveluier*, dit le *Siblat* ou le *Siblotat* et le *Montaignon*, avec sa fille *Symonatte*, 1350; ses deux fils, *Vuillemin* et *Thiébaud*, 1389; *Perrin* de Trévillers, écuyer, 1389; celui-ci était le cousin de *Jean le Siblotat*, qui possédait une partie de Courtefontaine et de Seigne. *Gérard* le Moine, dont le fils Huguenin épousa Jeannette de Saint-Maurice en 1358 et qui fut vassal des barons de Montjoie, était d'une autre famille ou branche que les précédents.

Au XVI[e] siècle, on voit aussi à Trévillers un fief dit de *Mathay-Pelousey*. Antoine de Mathay, écuyer, était seigneur à Trévillers. Claudine de Grachaux, sa veuve, engagea les dîmes de ce lieu, en 1582, à noble Jean IV de Malseigne, dont les descendants possédèrent les trois quarts des dîmes novales non-seulement à Trévillers, mais encore à Fessevillers, Urtière, etc., etc. La fille de Claudine de Grachaux (Anne-Antoine) épousa Thiébaut Prévot (descendant de Jean Prévot, de Besançon, conseiller au parlement de Dole en 1500). Il était seigneur à Mathay et à Pelousey, d'où le fief que lui porta son épouse prit le nom de *Pelousey*. Un tiers en fut vendu à M. Doyen, de Laviron, peu après 1690, et les deux autres tiers passèrent à M[lle] Marquis, de Besançon, épouse du dernier descendant des Prévot, mort sans enfants et qui les laissa à sa femme. Celle-ci les transmit à Nicolas Marquis, professeur en droit à l'université de Dole, son parent, qui les donna à son fils Augustin, conseiller au parlement de Besançon. Ce magistrat vendit cette seigneurie à M. de Montjoie en 1752.

Enfin, il y avait encore à Trévillers un autre fief dit de *Valengin*, il provenait de Jean V le Berchenet de Saint-Maurice, dont les ancêtres, seigneurs à Mathay depuis le XIV[e] siècle, l'avaient reçu par mariage de la famille de Trévillers. Fran-

çoise de Grammont-Vezet, sa veuve, le porta comme dot à son second mari Claude de Valengin, autre seigneur à Mathay. Il réunit encore les possessions qu'avaient à Trévillers les demoiselles de Marnoz, héritières de Jean de Gilley, leur père, aussi seigneur à Mathay ; de là le nom de *Valengin* donné à ce fief. Olympe-Hippolyte de Valengin le porta en dot en 1700 à Charles-Baptiste comte de Lallemand, de qui il passa à Charles Antoine de Guyot-Malseigne par son mariage avec Théodore de Lallemand ; le comte de Montjoie l'acheta d'eux en 1755.

Des nobles dits *de Courthelary* possédèrent aussi au XVIe siècle une partie du fief de Laviron à Trévillers ; les *Brunecof*, originaires d'Alsace, les *Salive*, etc., représentaient à leur tour, au siècle suivant, la maison Bonstetten. Les fiefs de Trévillers relevèrent toujours du comté de la Roche et font connaître l'importance de ce village au moyen âge. Une branche des seigneurs Montagnons, qui l'habitait, reçut, au XIVe siècle, en inféodation une partie des possessions des comtes de la Roche à Mandeure et alla habiter cette ancienne ville gallo-romaine.

Franquemont.

Frankmont, *Francomont*, nom d'un château situé au milieu des franches montagnes du comté de Bourgogne et de l'ancien évêché de Bâle, au-dessus d'une montagne arrondie présentant les flancs de ses énormes rochers perpendiculaires sur la rive droite du Doubs, proche le village de Goumois, chef-lieu de cette seigneurie, dans le canton de Maîche, dont il est éloigné de 1 myriamètre 3 kilomètres. Goumois, *Guiemoens* dans la bulle d'Alexandre III de 1177; *Gomoy*, 1482, chartes des franchises de ce lieu, village divisé par la rivière du Doubs, était le chef-lieu de la terre de Franquemont, comprenant les hameaux de *Rancennière*, *Montbaron*, *Gourgouton* sur la rive gauche, et ceux de *Belfond* et *Vautenaivre* sur la rive droite du Doubs. Dès le XIe siècle, l'évêque de Bâle avait la suzeraineté sur toutes les terres de la rive droite, et dès le XIIe siècle, le village de Goumois, avec l'église existant sur la rive gauche, appartenait au prieuré de Lanthenans, à qui le pape Alexandre III en confirma la possession en 1177. Le prieur le céda avec ses revenus à

Thierry III comte de Montbéliard, en 1247, moyennant un cens annuel de 20 sols, à lever par lui sur les ventes de Montbéliard. Le comte Renaud et Guillemette, son épouse, donnèrent, en 1304, cette localité avec toutes ses dépendances à Gauthier II, sire de Montfaucon, qui, avec l'acquisition qu'il fit des possessions de Jean II, comte de la Roche, en ces parages, jeta les fondements du château et de la seigneurie de Franquemont, le samedi avant la Saint-Jean-Baptiste de l'an 1305. Etienne, comte de Montbéliard. les donna à Henri, son fils naturel, qui les transmit à son fils *Jacques* et à son petit-fils *Claude*, dit sire de Franquemont. Pendant la guerre de Bourgogne, les troupes de Jean de Venningen, évêque de Bâle, s'emparèrent de Franquemont après trois jours de siége (1). Après la paix de Zurich, Henri, comte de Montbéliard, n'ayant pu en obtenir la restitution, renonça à ses prétentions sur cette seigneurie en 1481, moyennant 200 florins. Elle fut inféodée pendant quelque temps à des seigneurs suisses ou allemands, mais les barons de Montjoie, dont Claude de Franquemont était devenu l'allié par son mariage avec Marie, fille de Nicolas Ier, agirent avec tant d'activité auprès des cantons suisses qu'ils en obtinrent pour lui la restitution et l'investiture. Ce seigneur n'était pas riche et gardait avec lui sa mère, ses frères et sœurs. Le 22 janvier 1582, il accorda à ses sujets, alors au nombre seulement de 22 familles, et moyennant 63 florins d'or payés comptant, divers droits civils qu'on a appelés *franchises*. Les habitants re-

(1) Les Suisses trouvèrent un mobilier considérable pour le temps dans le château de Franquemont. Parmi les articles de guerre, ils inventorièrent *367 tray d'arbellatre, 7 espingoulle* (a) *dèsqués il y en ait deux sains telys* (b) *et des 7, n'en ait que deux entières ; un bain* (c) *de que l'on mat lez arbellautre* (d) *en cordez, un veugler en fer* (e)*; une petite colluvrine de fer d'ung doig de long, six hockurbuchs* (f) *dont 2 amanchez, un moulle que l'on fait les pierres suis la serpantine, un petit butkin* (g) *dedans que illyet 20 livres de pouldre à canon ; 40 pierres de plomb appartenant ez hockurbuchs; item 2 kurcss* (h).

(a) Espingole.
(b) 200 traits.
(c) Coffre sur lequel on s'assied.
(d) Arbalètes.
(e) ?.....
(f) Arquebuse.
(g) Graud coffre.
(h) Cuirasse.

çurent la faculté de vendre, d'échanger à volonté leurs héritages en payant 10 deniers pour le consentement du seigneur, de succéder les uns aux autres, de juger les malfaiteurs, de chasser la grosse bête pendant l'absence du seigneur de son château, l'ours en tout temps, mais en donnant à leur maître l'épaule et la patte droite des animaux tués, de pêcher au panier et à la main, de venir habiter dans la seigneurie ou d'en sortir librement. Les habitants devaient au seigneur 3 deniers de Bâle par journal de terre, 12 deniers pour le terrain entourant la maison, la poule ou 2 sols en place, une journée aux foins et aux moissons par chaque feu, ou 3 petits blancs, un charroi pour les foins par deux habitants, la dîme à la 11e gerbe, guet et garde au château en temps de péril, tous les charrois de bois et pierres pour les réparations à y faire, l'aide aux quatre cas selon les us de Bourgogne, mais dont la répartition devait être faite par trois prud'hommes choisis, l'un par les habitants, l'autre par le curé de Goumois et le troisième par le seigneur, qui donna la moitié des langaux pour l'entretien de l'église (1). Claude de Franquemont mourut en 1519 (2) sans enfants, laissant sa seigneurie à sa sœur Clémence, dame de Beveuge, épouse d'Etienne d'Aroz. Girard, leur fils, la vendit, en avril 1537, à Nicolas de Gilley, sire de Marnoz, etc., pour 900 écus d'or au soleil, sous la mouvance de l'évêque de Bâle. Ce seigneur, gentilhomme de l'empereur Charles V, obtint, en 1538, l'érection de sa terre en baronie d'empire, s'intitula *souverain seigneur* de Franquemont, s'appropria la justice du dernier ressort, fit frapper des *carolus d'argent* dont quelques-uns sont parvenus jusqu'à nous (3). Les ordonnances impériales des années 1553 et 1554 firent tomber cette monnaie, et l'évêque de Bâle *de Liethenfelds* lui refusa l'investiture du fief de Franquemont à cause de ses usurpations de souveraineté. Cependant ce pré-

(1) *Documents inédits pour l'histoire de Franche-Comté*, II, p. 553.

(2) Les seigneurs de Franquemont faisaient partie de la confrérie de Saint-Georges : Claude 1503-1519 ; Henri 1506-1532 ; Georges 1537-1562 ; d'autres seigneurs de cette maison en furent aussi membres, mais Michel, qui avait embrassé le protestantisme, en fut rayé en 1540.

(3) Ils portaient l'effigie d'un chêne arraché avec ses racines pendantes, et de l'autre côté le buste de Nicolas de Gilley avec cette légende *N. de Gilley*.

lat, par reconnaissance pour les éminents services que ce seigneur lui avait rendus pendant son séjour à la cour de l'empereur, en l'aidant à combattre les tentatives des protestants pour introduire le luthéranisme dans sa principauté, le laissa jouir de Franquemont sans investiture. Il mourut en 1563, laissant trois fils, Jean le Vieux, Claude et Jean le Jeune. Celui-ci eut Franquemont et en jouit comme son père : ses deux fils, Gaspard et Jean-Claude, firent de même. Leur oncle, Jean le Vieux, tant pour lui que pour ses neveux, reprit le fief de l'évêque de Bâle en 1577. Ceux-ci habitaient Franquemont avec leur mère, Eve d'Aubonne. Frédéric de Wurtemberg, comte de Montbéliard, convoitait cette seigneurie, et il employa l'entremise du curé de Vaufrey, ami des deux jeunes sires de Franquemont, pour négocier l'achat de cette terre. C'est en vain que l'évêque de Bâle, Christophe de Vartensée, voulut déjouer cette intrigue. Franquemont fut vendu au comte de Montbéliard, en 1595, pour 42,000 écus, plus 2,000 d'étrennes à la mère des sires de Franquemont. L'acheteur ne voulut pas reconnaître d'abord la mouvance de son acquisition de l'évêché de Bâle, mais il finit par se soumettre. Dès 1601, le comte de Montbéliard établit un ministre luthérien à Goumois, et força ses sujets à embrasser le luthéranisme ; mais ils profitèrent des troubles occasionnés par les guerres de 1636 pour revenir au catholicisme. Le comte Georges II n'ayant pas fait l'hommage dû, en 1695 l'évêque de Bâle fit mainmise sur Franquemont ; elle ne fut levée qu'en 1714. Les Suédois s'emparèrent de Franquemont, le brûlèrent en partie, et il fut définitivement détruit en 1677 par ordre de l'évêque de Bâle ; il n'en reste que l'entrée voûtée d'un souterrain et une meurtrière. En 1780, le fief de Franquemont entra sous la souveraineté du roi de France, mais l'évêque de Bâle en resta le seigneur suzerain.

Saint-Julien.

Sanctus-Julianus, nom du saint patron de l'église de ce village. *San Julian*, manuscrit du XVIIe siècle, chef-lieu d'une terre noble au canton du Russey, dont il est éloigné de 7 kilomètres.

Elle était possédée au XIIIe siècle par la maison de Belvoir. Isabelle, la dernière héritière de cette famille, l'apporta en dot à Jean Ier, sire de Cusance, au commencement du XIVe siècle ; leurs descendants l'ont conservée sans interruption jusqu'à ce qu'elle passât à la maison de Lillebonne, après 1650. Cette seigneurie ne comprenait que le village de Saint-Julien, 12 familles à Mont-de-Vougney, 6 à Battenans, le meix des *Grueresses* à Maiche, et le fief de Rosureux, que les seigneurs de Saint-Julien avaient reçu du prieuré de Vaucluse(1). Ils jouissaient de la haute justice dans ce village, la veille, le jour et le lendemain de la fête de sainte Foi, patronne de l'église. Ils fournissaient quatre hommes pour y faire la police; deux de ces gardes étaient armés d'épées et hallebardes, et des deux autres l'un devait jouer du fifre, et l'autre battre du tambour. Les seigneurs de Saint-Julien n'y parurent que rarement, et la population de cette seigneurie, qui fut la plus libre de la Franche-Montagne au moyen âge, unit toujours son sort à celui des sujets de Maiche. Tous les habitants de Saint-Julien étaient francs, formaient entre eux un corps de bourgeoisie, pouvaient librement vendre, échanger leurs héritages sans rien payer au seigneur, chasser, sauf la grosse bête et la caille au filet ; ils ne payaient d'autres droits seigneuriaux que la dîme de tous les grains, de seize andains l'un, dont le curé avait la moitié, une mesure d'orge ou six gros par ménage, neuf par charrue, et les bons deniers au curé. Cette terre, qui ne rapportait dans les temps anciens que 333 livres, était amodiée 900 livres à la fin du XVIIe siècle. Les seigneurs de Saint-Julien étaient collateurs de la cure et de la chapelle de Sainte-Anne, dont le chapelain, qui devait résider, n'était chargé que de deux messes par semaine et partageait avec le curé l'habitation et les revenus du presbytère. Le clocher de l'église porte le millésime de 1525, mais dans l'intérieur de cet édifice on voit des pierres tumulaires qui indiquent des dates plus reculées. Les seigneurs de Saint-Julien y étaient hauts justiciers, ainsi que sur les terrains communaux de Mont-de-Vougney et de Battenans. Le cens de six quartes d'avoine, qu'ils percevaient sur le champ *des Grueresses* à Maiche, dit autrement la

(1) Rosureux était le chef-lieu civil de la seigneurie de Vaucluse.

geiste aux chiens, n'était autre chose qu'une indemnité que les seigneurs de Maîche leur avaient cédée en remplacement de la chasse, qu'ils réclamaient sur tout le territoire.

Dans le Saint-Julien du bas, on voit les restes d'une ancienne forteresse féodale. Elle était située au-dessus de la côte de Rosureux, et occupait un espace de vingt mètres en longueur et de treize de largeur. Un fossé profond était creusé au pied de la muraille, au sud-est; la porte voûtée, flanquée de deux tourelles et avec pont-levis, était placée du côté de Bonnétage.

Réaumont.

Réaumont, *regius mons, Réalmont* 1354, château dont on voit les ruines au-dessus d'une montagne escarpée, à l'extrémité d'une forêt de sapins, près d'un marais et au-dessous du Bélieu, dans le canton et à 1 myriamètre du Russey. Ce château fut bâti par Henri Ier, sire de Montfaucon, vers l'an 1330. Cette forteresse était importante, avait un puits profond taillé dans le roc, avec des murs d'enceinte comme l'annoncent les débris ayant plus d'un mètre d'épaisseur, et au devant des fossés très larges; ils résistèrent aux efforts réitérés de Louis, comte de Neuchatel, pour les renverser. La circonscription de la seigneurie qui en dépendait, dite aussi le *Grand-Bélieu*, comprenait les villages du Bélieu, Mont-de-Laval, Luhier, Montbéliardot, Plaimbois-du-Miroir (alors *le Mireux*), Bizot, le Narbief, la Chenalotte, la moitié du Barboux (l'autre dépendait de Vennes), Noël-Cerneux, et fut portée, pour une moitié indivise, en dot, par Jeanne de Montfaucon à Louis, comte de Neuchatel en Suisse, sous la suzeraineté des comtes de Montbéliard-Montfaucon. Ce seigneur et son oncle Henri, comte de Montbéliard, firent bâtir au Bizot, en 1331, une église pour toute la contrée du Grand-Bélieu. Ces seigneurs furent en guerre pendant plus de trente ans à l'occasion de la seigneurie de Réaumont, dont Louis ne put jamais obtenir sa part de son oncle. Cette terre passa à la famille de Chalon-Arlay, et fut vendue en 1466 à Etienne de Faletans.

Vennes et Châtelneuf-en-Vennes.

Vennes, *Vinac* 1199, *Venna* 1236; *Veignes* 1247 (1), chef-lieu de la terre de ce nom, au pied de la troisième chaîne du mont Jura, dans le canton de Pierrefontaine, à 1 myriamètre de ce lieu. Le village (autrefois le bourg) de Vennes existe à la base du rameau de montagne qui ferme au nord-ouest le val auquel il a donné son nom. Au bas du village, du côté du levant, se trouve un monticule de forme ronde, au-dessus duquel on voit encore des pans de murailles; ce sont les restes du château de Vennes. Il était déjà connu en 1238, mais il est beaucoup plus ancien. Dès le VIe siècle, le val de Vennes appartint à l'abbaye d'Agaune (de Saint-Maurice-en-Valais), qui l'abandonna à des vassaux auxquels elle l'avait inféodé. Un de ceux-ci, qui en avait pris le nom, le possédait au XIIIe siècle, sous la suzeraineté des barons de Belvoir. Vers le milieu de ce même siècle, Jean de Chalon en était le possesseur et le donna à Amédée III de Montfaucon. Au commencement du XIVe siècle, la terre de Vennes fut démembrée.

Un autre château, dit *Châtelneuf* par opposition à l'ancien château de Vennes, était bâti à 5 kilomètres de distance, au levant, au-dessus du rideau de rochers à pic du pied desquels sort le Dessoubre, et devint, dès l'an 1300, le chef-lieu d'une nouvelle seigneurie dite de *Châtelneuf-en-Vennes*. D'après le millésime 1026, qu'on lisait sur une platine, encore existante, trouvée dans les ruines de cette forteresse, elle remonterait, au moins en partie, au commencement du XIe siècle et n'aurait été qu'augmentée par les Montfaucon dans les dernières années du XIIIe siècle. Elle passa, à la même époque, à la maison de Neuchatel-Bourgogne, dont une héritière, Marguerite, le porta en dot à Jean II, comte de la Roche. Ses successeurs l'ont conservée jusqu'au XVIIIe siècle. Au XVIe, cette maison forte, sise sur un rocher haut de 60 mètres au-dessus de Consolation, était environnée de murailles et de rochers de tous les autres côtés, et renfermait, avec un jardin, un verger, une cour basse et une

(1) Vennes signifie montagnes.

cour haute, un donjon et plusieurs maisons et tourelles. Un pont-levis en défendait l'entrée au sud-ouest. Quoique les deux chefs-lieux des seigneuries de Vennes et de Châtelneuf ne fussent pas situés dans la Franche-Montagne, elles lui appartenaient néanmoins et par leur proximité et parce que certaines de leurs dépendances y étaient placées. Les villages du val de Vennes, Orchamps, Grandfontaine-Fournets, Luisans, Fuans et Guyans-Vennes, étaient partagés entre les deux seigneuries ; de Vennes seul dépendaient le bourg de ce nom, Plaimbois-Vennes, le Russey, la Grand'Combe-des-Bois, appelée primitivement la *Noirejoux*, et ensuite *Blanchefontaine*. A Châtelneuf seul, appartenaient les Maisonnettes, la vaste paroisse de Bonnétage avec tous ses hameaux, et les Fontenelles. Dès 1425, la seigneurie de Vennes passa à la famille des comtes de Neuchatel en Suisse, par le mariage de Louis avec Jeanne de Montfaucon. Les seigneurs de Vennes étaient hauts justiciers, faisaient frapper des niquets. Ils avaient la garde du val et du prieuré de Morteau, où leur châtelain rendait la justice. Marguerite d'Autriche, tante de l'empereur Charles V et gouvernante du comté de Bourgogne, acquit cette terre au commencement du XVIe siècle. Le roi d'Espagne la donna en échange au prince d'Aremberg, gouverneur du comté de Bourgogne, qui en 1657 épousa Henriette de Cusance, veuve de Ferdinand-Just de Rye et son héritière ; de la sorte les deux seigneuries de Vennes et de Châtelneuf se trouvèrent de nouveau réunies. Orchamps, qui était le village le plus considérable de la contrée, devint le siége de la justice et d'un bailliage seigneurial dont ressortissaient tous les villages et hameaux du val de Morteau, des terres de Châtelneuf et de Vennes, des prieurés de Laval et d'Eysson, en tout plus de 60 villages. Les fourches patibulaires existaient sur une éminence dite *Es Genevriers*, proche le chemin des Hages et de Vercel. La princesse d'Aremberg fit vendre ces terres, en 1702, à Ferdinand-Joseph, comte de Poitiers, pour 80,000 livres. Sa fille unique, Philippine de Poitiers, les porta en dot au maréchal de Lorges, duc de Randan : Mme la duchesse de Lignéville en possédait encore les forêts au commencement de ce siècle.

Dans les villages du val de Vennes et de Châtelneuf se trouvaient quelques mainmortables, des bourgeois et des

hommes francs. Les habitants de Châtelneuf, aujourd'hui les Maisonnettes, formant seulement quatre familles au XIVe siècle, furent affranchis, le 17 octobre 1383, par Henri de Villersexel, comte de la Roche, à charge de résider habituellement sous les murs de Châtelneuf, d'être munis, *chacun selon sa faculté, de son harnois pour garder et deffendre ledit chastel, sçavoir : sa cotte de fert, gantelet, bassignet, saicquet et lance, et faire le charguet audict chastel en temps de doubte*, etc., etc. Il donna encore à chaque habitant, outre *son chasal* et *curtil*, dix journaux de champs, dix faulx de prés, usages et *pasturages* en ses bois et plaines, à charge seulement par chacun d'eux de payer, à la Saint-Martin, 3 sols 9 deniers estevenants. Ils pouvaient aussi vendre et acheter, mais entre eux seulement, en payant 2 deniers par sol pour lods. Malgré ces franchises, qui donnèrent au lieu habité par ces quatre familles le nom de *Francheville*, elles continuèrent à former une section de Guyans-Vennes, et leur nombre ne commença à s'accroître qu'en 1568. Le 17 mars de cette année, Claudine de Rye, comtesse de la Roche, donna en renouvelant les franchises de 1383, à tous ses hommes du voisinage, *la licence de maisonnetter* ou bâtir de petites maisons sous Châtelneuf. Telle est l'origine et le commencement de la commune *des Maisonnettes*, qui dès lors fut séparée de Guyans-Vennes. De son côté, Louis, comte de Neuchatel en Suisse, seigneur de Vennes, avait déjà accordé des franchises, dès 1344, pour attirer des habitants dans les montagnes du Russey et de la Grand'Combe-des-Bois, qui commençaient seulement à se peupler. Le Châtelneuf-en-Vennes fut livré par trahison, en 1636, aux Suédois, qui le brûlèrent et le détruisirent. Dans le même temps celui de Vennes, qui était la résidence du capitaine de la terre, fut pris et ruiné. Primitivement, tous les habitants du val de Vennes étaient paroissiens à Eysson, *celle* ou ferme avec une église appartenant au prieuré de Morteau. Dans le courant du XIIIe siècle, une église fut bâtie sous le vocable de sainte Colombe, au milieu de la plaine qui se trouve entre les villages de Vennes, Orchamps, Fuans et Guyans. Cette église a disparu dans le cours du XVe siècle; mais il en est resté une chapelle, desservie par un chapelain rétribué par le seigneur jusqu'en 1793. Dans la période de 1484 à 1500, les paroisses de Guyans et d'Orchamps se

formèrent, et après de nombreuses et sérieuses difficultés, elles eurent chacune leur église.

Châtillon-sous-Maîche.

Le château de Châtillon, *Castellio* 1245, *Chastoillon* 1290, dut sa construction aux comtes de Montbéliard ou à leurs cadets de la Roche en Montagne, à huit kilomètres à l'ouest de Saint-Hippolyte, au-dessus d'un rocher qui domine perpendiculairement la vallée du Doubs et termine un plateau élevé, bordé au sud-est dans toute sa longueur par les sommités de la montagne qui encaisse la rive gauche du Dessoubre. Cette forteresse, de forme elliptique et de la contenance d'environ 140 ares (1), était défendue de tous côtés par des rochers et des précipices, à l'exception du sud-ouest, où elle était fermée par d'épaisses murailles ; c'est là qu'existait la porte d'entrée avec un pont-levis, au devant duquel étaient groupées les quelques maisons du petit bourg de Châtillon. Ce château fut surnommé *sous Maîche*, à cause de sa position inférieure et opposée à celui de Maîche. Il existait dans les premières années du XIIIe siècle, puisqu'alors il était une mouvance de la seigneurie de Montfaucon à Vercel. En 1245, Guillaume de la Roche, seigneur de Châtillon, voulait disputer cette mouvance, mais après une enquête qui en établit la réalité, il se soumit à la reprise de fief, dont il s'acquitta dans le château même de Vercel. La seigneurie de Châtillon comprenait les villages de Châtillon, Chaux, Neuvier, Courcelles, Froidevaux, Peseux, Solemont, Bief, Valoreille, Fleurey (ces deux derniers situés sur le flanc et au-dessus de la montagne de la rive gauche du Dessoubre), et Vauclusotte, sur cette rivière. Tous les habitants étaient *retrahants* (2) au château de Châtillon. Le seigneur de ce lieu avait encore des sujets dont quelques-uns étaient mainmortables dans plusieurs lieux du comté de Montbéliard, à Mandeure et à Pierrefontaine-lez-Blamont notamment, et dans les quinze villages suivants du comté de Bourgogne : à Belle-

(1) Ou une étendue de quatre journaux, avec la configuration d'une botte.
(2) Avaient droit de retraite en temps de guerre.

herbe, Chamesey, Cour-Saint-Maurice, Dampjoux, Droitfontaine, Esbey, Lagrange, Laviron, Pierrefontaine-Varans, Provenchère, Randevillers, Valonne, Vaucluse, Vernois, et une chevance à Vyt-lez-Belvoir. La haute justice lui appartenait dans tous ces lieux sur ses hommes, Mandeure excepté ; il avait aussi la garde du prieuré de Vaucluse.

On ne connait aucun possesseur de la seigneurie de Châtillon avant les comtes de la Roche. Elle était une annexe de leur comté, c'est pourquoi elle fut toujours regardée comme une partie de la Franche-Montagne, quoiqu'elle n'en fût que riveraine par sa circonscription territoriale. Marguerite, fille d'Odon III, comte de la Roche, porta la terre de Châtillon en dot à Jacques Ier de Longwy, qu'elle épousa. Jacques II, n'ayant pas d'enfants, la légua par testament à son cousin Guillaume Ier, sire de Saint-Georges. Sa petite-fille, Marguerite, la transmit à Rodolphe de Hochberg, de la famille des comtes de Neuchatel en Suisse, qu'elle épousa. Philippe de Hochberg, leur descendant, seigneur de Châtillon, concède en 1501, à Huguenin Vieille, de Vauclusotte, une place sur le ruisseau de la Voyèze pour y bâtir un moulin, moyennant le cens annuel de 12 quartes de froment et une demi-livre de cire. Jeanne, fille de Philippe, marquis de Hochberg, et de Marie de Savoie, vendit cette terre à Louis d'Orléans, duc de Longueville, de qui Marguerite d'Autriche, tante de Charles V, l'acheta et la réunit au domaine en 1518.

Charles IV, duc de Lorraine, acquit Châtillon et la seigneurie de Philippe II, roi d'Espagne, en avril 1647, pour 122,764 florins 16 patagons, et la donna comme dot à sa fille, mariée à M. de Lorraine, prince de Lillebonne ; de celui-ci elle passa successivement par mariages dans les maisons de Melun, de Rohan-Soubise et de Gaston de Lorraine. La comtesse de Marsan, veuve de ce prince et gouvernante des Enfants de France, a possédé cette terre jusqu'à la révolution de 1789. Elle rapportait 2,500 livres, sur quoi elle paya pendant le moyen-âge 216 paires par moitié blé et avoine à l'hospice de la Villedieu près Vercel, et 120 quartes de froment aux comtes de Bourgogne pour la chevance de Vyt. Les troupes du roi de France Louis XI s'emparèrent de Châtillon en 1481. Les Bourguignons le reprirent, et les Français l'ayant conquis une se-

conde fois, ils décapitèrent, contre le droit des gens, Chrestien de Digoine, qui en était le capitaine-châtelain. Pendant la guerre de Dix-Ans, cette forteresse fut mise en un état de défense formidable : nombre de hauts personnages s'y retirèrent, les monastères y cachèrent les vases sacrés et les ornements les plus précieux de leurs églises. C'est là que le baron de Scey avait établi le dépôt de ses munitions pour défendre la montagne. Les troupes suédoises vinrent l'attaquer à plusieurs reprises, mais elles ne purent le prendre. Les Rheinach et les Tranchant de Borey étaient les capitaines commandants de ce château au XVI[e] et au XVII[e] siècle.





BESANÇON, IMPR DE J. JACQUIN.